



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Revue de presse

Représentativité syndicale 2017

Patricia Rejnero

Attachée de presse

06 75 07 89 84

patricia.rejnero@unsa.org



libres ensemble

Représentativité syndicale 2017 : l'UNSA continue sa progression

Bagnolet, le 31 mars 2017

CP 007-2017

La mesure de l'audience syndicale nationale dans le secteur privé, établie sur le cycle électoral 2012-2016, vient d'être rendue publique ce 31 mars 2017.

L'UNSA constate d'abord qu'elle repose sur une base de suffrages légèrement élargie (167 317 exprimés de plus, soit + 3,66 % par rapport à 2013). Cela conforte la pertinence de la loi du 20 août 2008 qui a refondé sur une base démocratique la représentativité syndicale dans notre pays. Mais cela conforte aussi la légitimité des acteurs syndicaux à représenter les salarié-e-s. A l'heure où des voix se font entendre dans le débat politique pour minimiser la place et le rôle du syndicalisme, ces résultats constituent un enseignement utile.

Avec 280 555 voix, soit 5,35 % des suffrages exprimés, l'UNSA réalise, en voix comme en points, une des plus fortes progressions. Dans un paysage syndical où les variations sont de faible ampleur et les évolutions lentes, en seulement 4 ans et malgré des moyens très modestes, incomparables à ceux consentis à ses concurrents, elle est l'organisation qui accroît le plus significativement ses voix (62 801 suffrages supplémentaires, soit une augmentation de 28,84 %, gagnant 1,06 point par rapport à 2013).

Cette progression se traduit également dans les branches professionnelles. Alors qu'en 2013, l'UNSA avait franchi la barre de la représentativité dans 58 conventions collectives nationales, c'est désormais dans 86 d'entre elles qu'elle sera en mesure de négocier. La capacité de l'UNSA à être encore plus utile et efficace dans la défense de l'intérêt des salariés s'étend donc ainsi à de nouveaux secteurs professionnels.

Ces très bons résultats sont dus au travail militant effectué sur le terrain et aux centaines de nouvelles implantations syndicales de l'UNSA dans les entreprises privées. En conjuguant pragmatisme réformiste combatif et respect de l'autonomie d'analyse et d'action dans les entreprises, l'UNSA propose une voie originale pour contribuer à renouveler et dynamiser le syndicalisme français. Son offre syndicale rencontre un intérêt croissant parmi les salarié-e-s, comme en ont attesté les récentes élections dans les très petites entreprises.

L'UNSA remercie toutes et tous les salarié-e-s qui lui ont fait confiance. Elle s'engage à s'en montrer digne en assurant au mieux les nouvelles responsabilités qui, désormais, lui incombent

La place de l'UNSA dans le paysage syndical français sort donc confortée de cette mesure d'audience. Forte de ses nouvelles implantations, elle entend poursuivre et amplifier sa politique de développement.

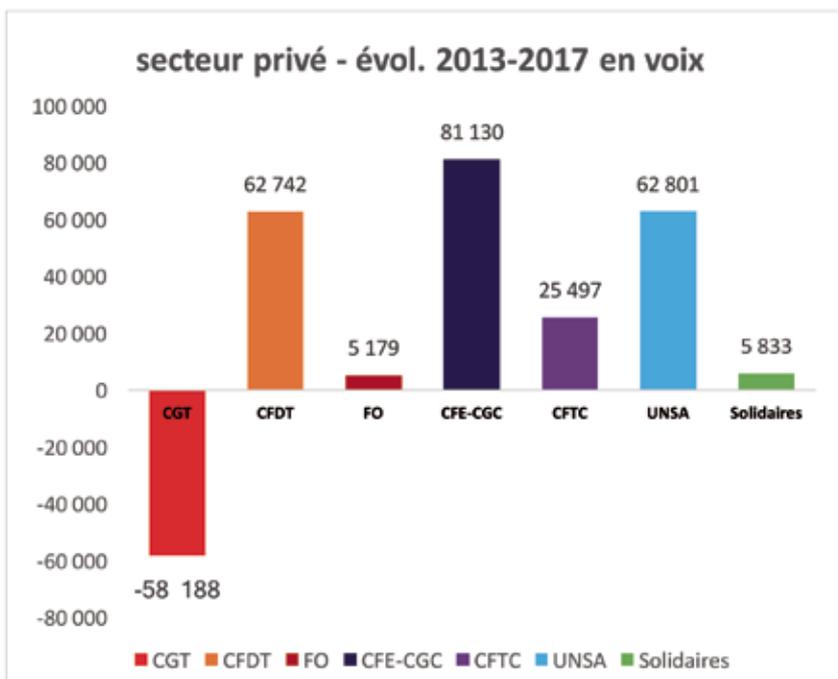
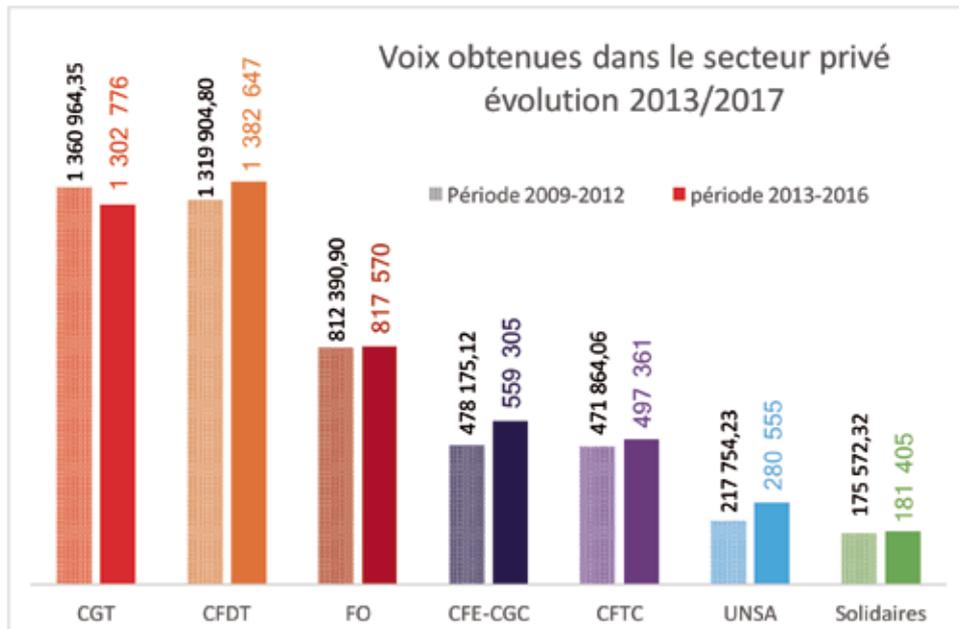
Luc Bérille
Secrétaire général



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

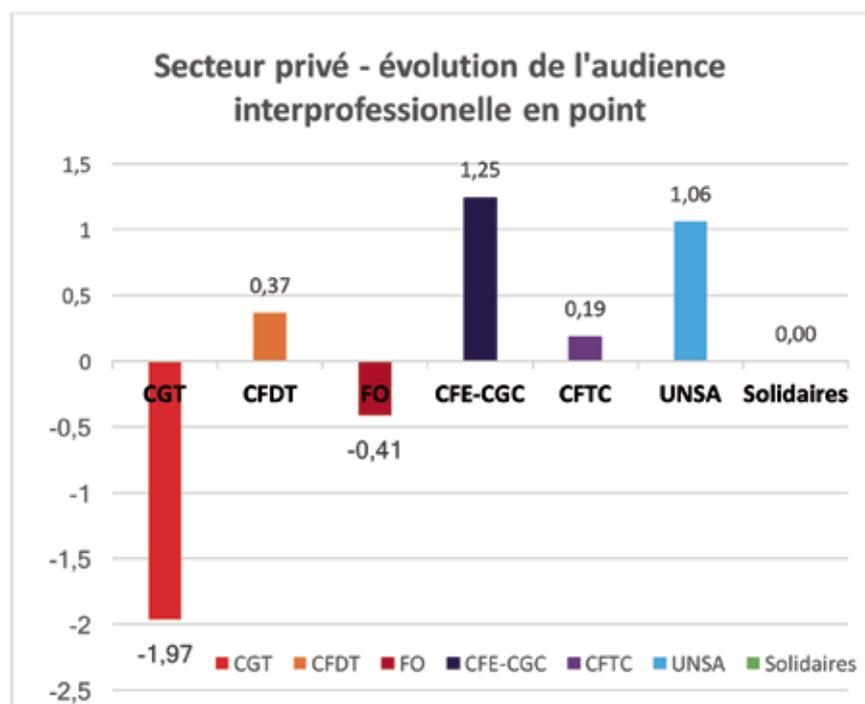
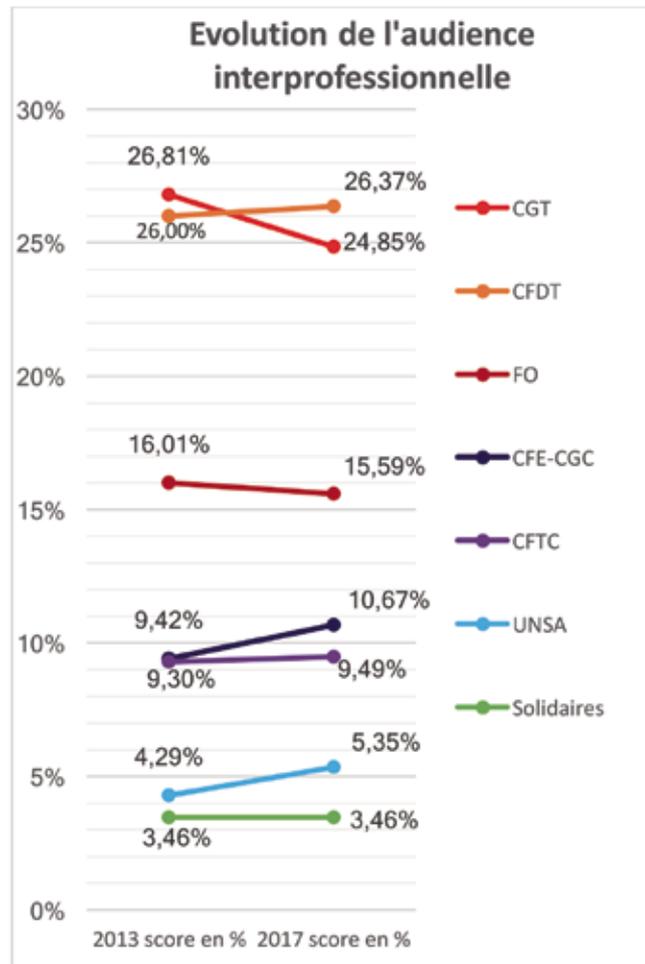
Secteur privé – l'audience interprofessionnelle en voix

	Période 2009-2012	2013 en %	Période 2013-2016	2017 en %
Inscrits	12 775 493		13 244 736	
Votants	5 468 513	42,80%	5 664 031	42,76%
Exprimés	5 075 811	39,73%	5 243 128	39,59%
CFDT	1 319 904,80	26,00%	1 382 647	26,37%
CGT	1 360 964,35	26,81%	1 302 776	24,85%
FO	812 390,90	16,01%	817 570	15,59%
CFE-CGC	478 175,12	9,42%	559 305	10,67%
CFTC	471 864,06	9,30%	497 361	9,49%
UNSA	217 754,23	4,29%	280 555	5,35%
Solidaires	175 572,32	3,46%	181 405	3,46%



	Progression du nombre de votants en %
Inscrits	3,67%
Votants	3,58%
Exprimés	3,30%
CGT	-4,28%
CFDT	4,75%
FO	0,64%
CFE-CGC	16,97%
CFTC	5,40%
UNSA	28,84%
Solidaires	3,32%

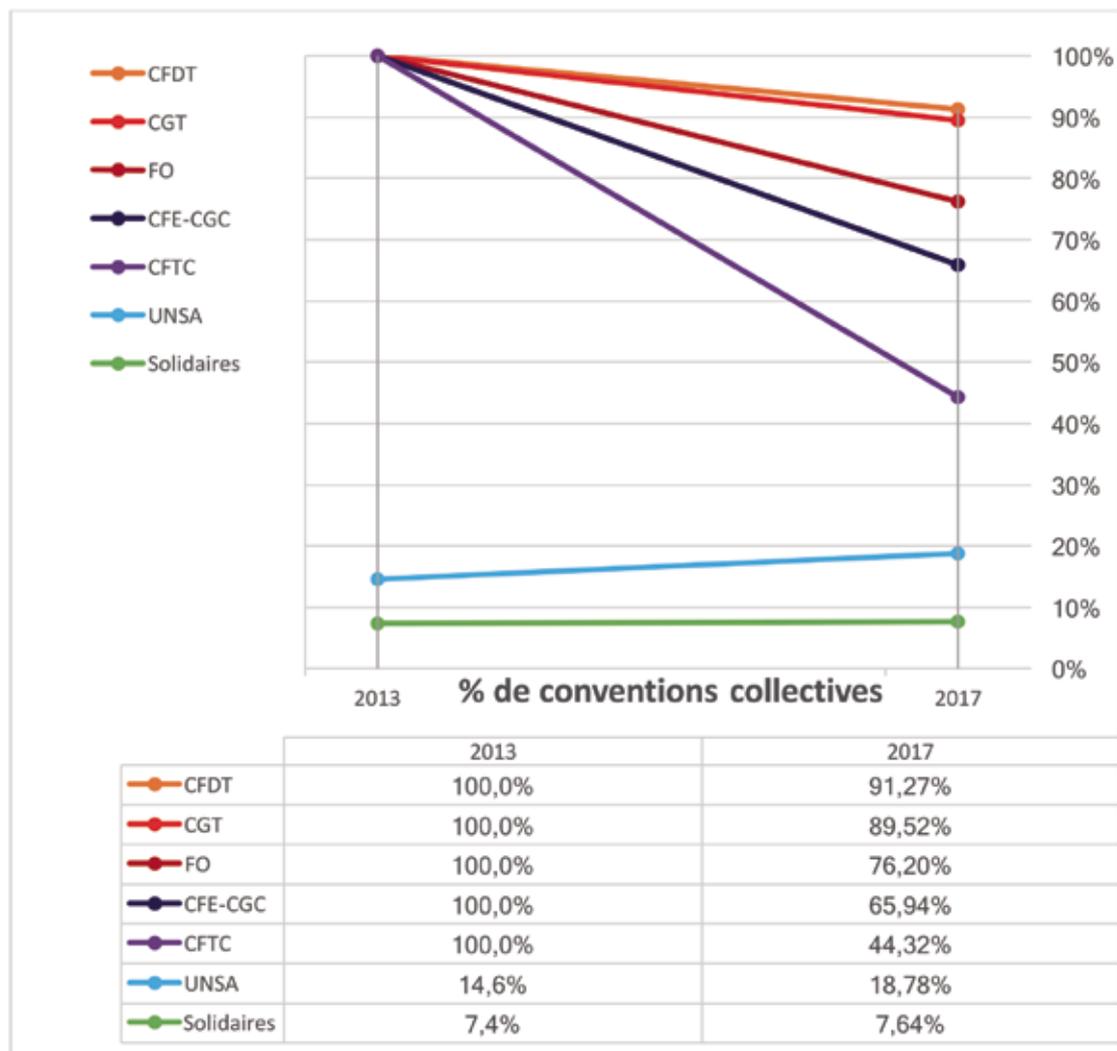
Secteur privé – l'audience interprofessionnelle en %



Représentativité dans les conventions collectives Comparatif en nombre de conventions collectives à + de 8%

2013 : 555 conventions collectives - 2017 : 458 conventions collectives

	Nombre de conventions collectives représentatives	
	2013	2017
CFDT	555	418
CGT	555	410
FO	555	349
CFE-CGC	555	302
CFTC	555	203
UNSA	81	86
Solidaires	41	35

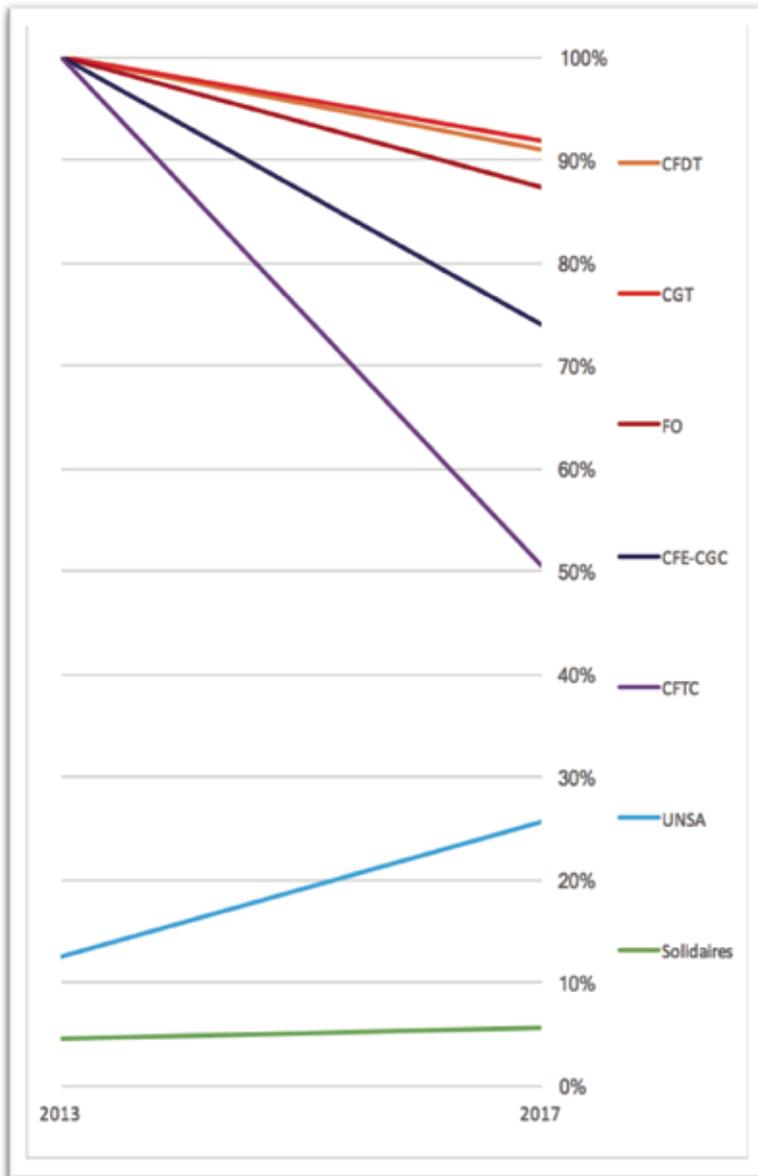




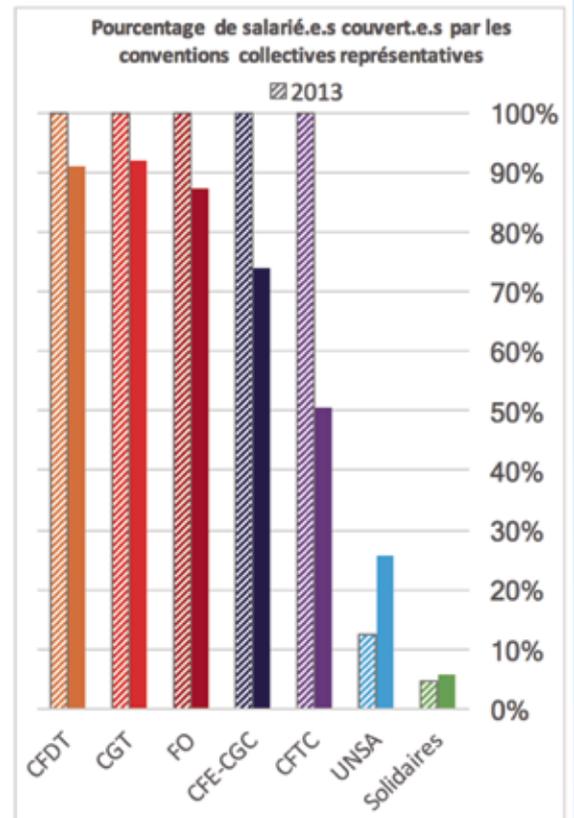
Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Représentativité dans les conventions collectives : le nombre de salarié.e.s concerné.e.s

Pourcentage de salarié.e.s couvert.e.s par les conventions collectives à plus de 8%



	2013	2017	Évolution
CFDT	100%	91,0%	-9 pt
CGT	100%	91,9%	-8,1 pt
FO	100%	87,4%	-13,6 pt
CFE-CGC	100%	74,0%	-26,0 pt
CFTC	100%	50,7%	-49,3 pt
UNSA	12,5%	25,6%	+13,1 pt
Solidaires	4,6%	5,7%	+1,1 pt



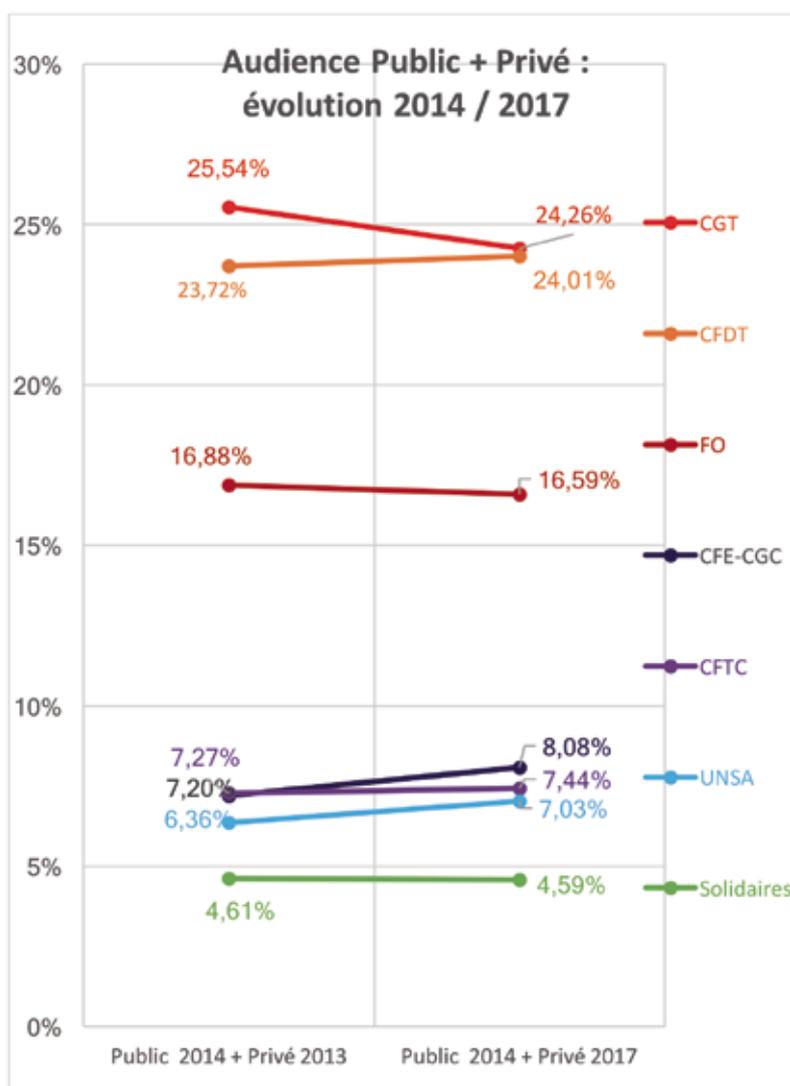
Nombre de salarié.e.s couvert.e.s par les syndicats dans les conventions collectives

	2013	2017	évolution
CFDT	12 775 493	12 054 686	-720 807
CGT	12 775 493	12 175 038	-600 455
FO	12 775 493	11 570 561	-1 204 932
CFE-CGC	12 775 493	9 800 232	-2 975 261
CFTC	12 775 493	6 713 110	-6 062 383
UNSA	1 594 668	3 388 430	1 793 762
Solidaires	593 653	750 382	156 729

Audience syndicale - privé + public

Cette mesure prend en compte l'audience privée de 2013 ou de 2017 ainsi que les résultats des élections générales fonction publique de décembre 2014

	Fonction publique 2014 + secteur privé 2013		Fonction publique 2014 + secteur privé 2017		Evolution en voix	Evolution en point
Inscrits	17 988 450,00		18 457 693		469 243	
Votants	8 221 953,00	45,71%	8 417 471	45,60%	195 518	
Exprimés	7 695 204,00	42,78%	7 862 521	42,60%	167 317	
CGT	1 965 485,35	25,54%	1 907 297	24,26%	-58 188	-1,28
CFDT	1 824 956,80	23,72%	1 887 699	24,01%	62 742	0,29
FO	1 299 194,90	16,88%	1 304 374	16,59%	5 179	-0,29
CFE-CGC	554 126,12	7,20%	635 256	8,08%	81 130	0,88
CFTC	559 191,06	7,27%	584 688	7,44%	25 497	0,17
UNSA	489 620,23	6,36%	552 421	7,03%	62 801	0,66
Solidaires	354 838,32	4,61%	360 671	4,59%	5 833	-0,02

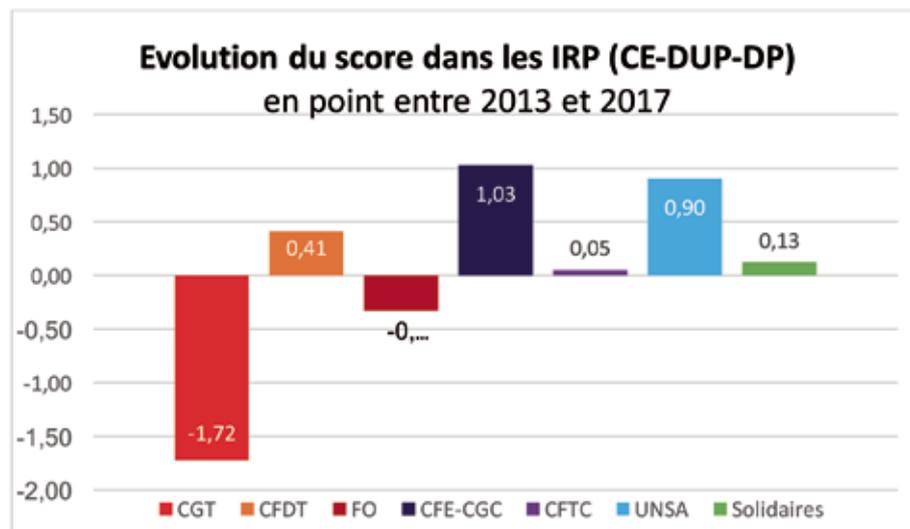
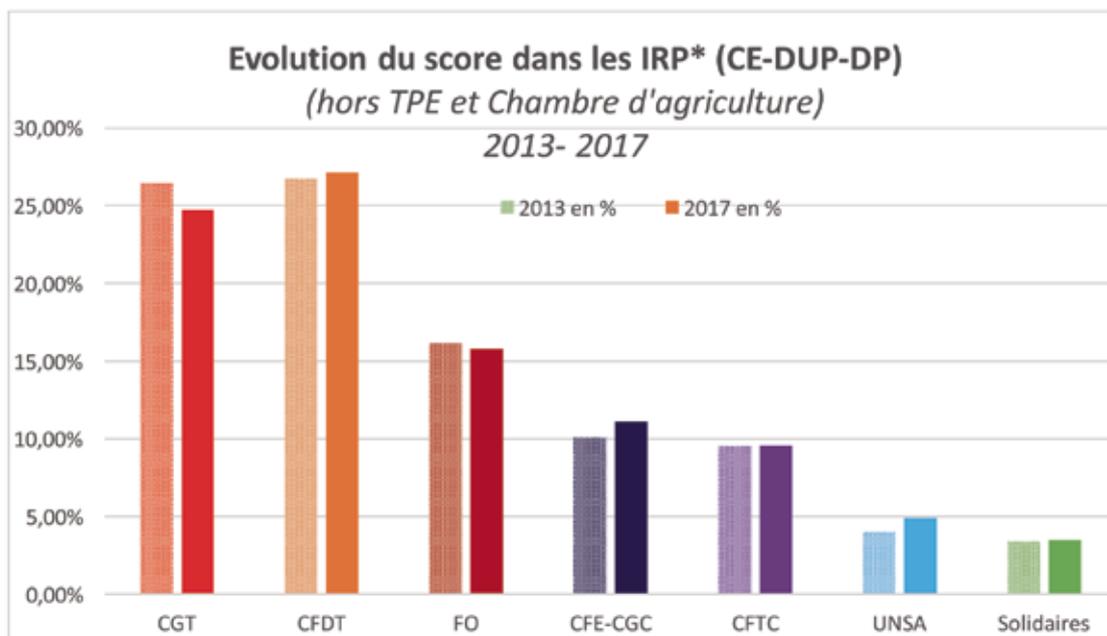


L'audience syndicale dans les IRP (CE – DUP - DP)

Cette donnée correspond au score des syndicats lors des élections des Institutions Représentatives du Personnels (Elections Comité d'Entreprise, Délégation unique du personnel, délégués du personnel)

Sont exclus de ce score les élections TPE (2012 et 2016) et les élections chambre d'agriculture (2013)

	Période 2009-2012	2013 en %	Période 2013-2016	2017 en %	Évolution en voix	Évolution en point
Inscrits	7 964 588		8 426 149		461 561	
Exprimés	4 566 902	57,34%	4 871 045	57,81%	304 143	
CFDT	1 219 988	26,71%	1 321 307	27,13%	101 319	0,41
CGT	1 207 733	26,45%	1 204 292	24,72%	-3 441	-1,72
FO	737 398	16,15%	770 691	15,82%	33 293	-0,32
CFE-CGC	460 556	10,08%	541 455	11,12%	80 899	1,03
CFTC	435 456	9,54%	466 945	9,59%	31 489	0,05
UNSA	182 721	4,00%	238 957	4,91%	56 236	0,90
Solidaires	153 586	3,36%	169 980	3,49%	16 394	0,13



	Progression du nombre de voix en %
Inscrits	5,80%
Exprimés	6,66%
CFDT	8,30%
CGT	-0,28%
FO	4,51%
CFE-CGC	17,57%
CFTC	7,23%
UNSA	30,78%
Solidaires	10,67%



Communiqué de la Cfdt

[Historique] La CFDT première organisation syndicale du privé !

Aurélie Seigne, le 31/03/2017 à 14h39

C'est historique : la CFDT devient la première organisation syndicale des salariés du privé, à l'issue du deuxième cycle de représentativité.

C'est un séisme dans le paysage syndical. Attendu, annoncé, espéré, mais non moins historique. La deuxième mesure de la représentativité des organisations syndicales du secteur privé – qui agrège les résultats du premier tour des élections DP-CE dans les entreprises de plus de onze salariés, les élections TPE et dans les chambres départementales d'agriculture – hisse la CFDT en tête des organisations syndicales représentant les salariés du secteur privé, à 26,37 %. Elle progresse ainsi de 0,37 point, mais surtout de 62 741 voix. Elle devance la CGT qui, à 24,85 %, est reléguée en deuxième position – une situation inédite depuis la constitution de cette organisation en 1895.

Le syndicalisme CFDT conforté

« Alors que beaucoup pensaient cela impossible il y a quelques années, nous vivons un profond bouleversement du paysage syndical, souligne Laurent Berger. Et si, depuis 2013 nous étions convaincus que c'était possible, nous n'imaginions pas un tel écart aujourd'hui ! » Il faut dire que tandis que la CFDT progresse, la CGT régresse fortement en points (-1,96 point) et en nombre de voix (-58 189).

« Cette première place confirme que notre type de syndicalisme, capable de regarder la réalité en face pour mieux la transformer, capable de faire des propositions, de s'engager dans la négociation et d'obtenir des résultats concrets, répond aux attentes des salariés », a salué le secrétaire général de la CFDT. De fait, alors que les organisations syndicales dites réformistes sont dans une dynamique plus ou moins forte de progression, les organisations dites contestataires marquent plus ou moins le pas : la CFE-CGC progresse ainsi de 1,25 point à 10,67 %, la CFTC de 0,19 point à 9,49 % et l'UNSA de 1,21 point à 5,35 % ; dans le même temps, FO perd 0,42 point à 15,59 % et Sud reste stable à 3,46 % (-0,1 point).

En poids relatif (recalculé sur la base des organisa-

tions ayant franchi le seuil des 8 % pour être représentatives au niveau national interprofessionnel), la CFDT atteint 30,32 % – ce qui la met en position de pouvoir signer seule un accord au niveau national interprofessionnel.

Un rassemblement des militants le 3 octobre prochain

Immédiatement après l'annonce des résultats, ce 31 mars au Haut Conseil du dialogue social, Laurent Berger a tenu à souligner que « ce résultat est celui de milliers de femmes et d'hommes qui, chaque jour, s'engagent auprès de leurs collègues pour les défendre, les accompagner, obtenir de nouveaux droits qui améliorent leur quotidien. Ce sont les militantes et militants CFDT, qui obtiennent la confiance et le vote des salariés et peuvent être fiers de ce qu'ils accomplissent chaque jour. Avec eux, le syndicalisme français vient de changer de visage ! » Un rassemblement de plus de 10 000 militants, le 3 octobre prochain, permettra d'amplifier la dynamique.

Les quatre appels de la CFDT

Conscient du poids et de la responsabilité qui vont de pair avec cette première place, Laurent Berger a saisi l'occasion pour lancer quatre appels. Aux futurs gouvernants de ce pays, une mise en garde : « Il n'y a pas, et il n'y aura pas de progrès économique et social durable sans un dialogue social de qualité, s'appuyant sur des organisations syndicales solides et reconnues de l'entreprise au national en passant par la branche et les territoires. » Il a invité patronat et employeurs à « donner davantage d'espaces à un dialogue social fondé sur la reconnaissance d'intérêts contradictoires mais cherchant le compromis utile à tous » et à « partager davantage le pouvoir économique avec ceux qui représentent l'intérêt des salariés » : « Le syndicalisme change... alors changez aussi ! » Aux autres organisations syndicales « qui partagent notre conception de la démocratie sociale et du progrès social », il a proposé : « Travaillons davantage ensemble, malgré nos différences et nos divergences. Les salariés attendent de nous des résultats et nous serons plus forts ensemble pour les obtenir. » Enfin, il a appelé les salariés à rejoindre la CFDT afin de « développer ensemble ce syndicalisme constructif et utile pour chacun ». Et contribuer à écrire une nouvelle page du syndicalisme. Avec l'ambition, affirmée par le secrétaire général, de « devenir première organisation syndicale dans le public comme dans le privé » lors des élections dans la fonction publique, en 2018.



Communiqué de la CGT

Représentativité syndicale

Le 31/03/2017

Le cycle électoral de 4 années destiné à mesurer la représentativité des organisations syndicales dans les entreprises de plus de 10 salariés, s'est achevé au 31 décembre 2016.

Ces résultats agrégés au scrutin concernant les salariés des TPE établissent la représentativité des organisations syndicales pour les salariés du privé sur la période de janvier 2013 à décembre 2016.

Le Haut Conseil du Dialogue Social vient d'en communiquer les résultats.

Dans les entreprises dotées d'Institution Représentative du Personnel (IRP), 4 923 083 salariés ont eu l'occasion de se prononcer au moins une fois sur une ou plusieurs listes présentées par des syndicats, soit près de 60% des salariés.

Démonstration est faite que quand une élection est organisée dans des conditions normales, avec à la clé de véritables lieux de représentations des salariés, les salariés se mobilisent, ce qui ne fut pas le cas pour le scrutin TPE.

En agrégeant les résultats des élections TPE et de l'ensemble des IRP, la CGT recueille 1 304 312 voix, soit 24,86 %.

La CGT arrive en seconde position dans le secteur privé.

Première organisation dans les TPE et première organisation auprès des 5 millions d'agents de la fonction publique, la CGT demeure première organisation sur l'ensemble du salariat du secteur privé et de la fonction publique avec une audience de 24,27%.

Quand la CGT est présente à une élection elle enregistre le plus souvent de meilleurs résultats que ses homologues syndicaux. Cela ne suffit pas à compenser un écart de 500 000 électeurs avec la CFDT et les reculs électoraux dans quelques grandes entreprises.

La CGT ne peut se satisfaire de ce résultat.

C'est d'un déficit de présence auprès de l'ensemble du salariat auxquelles la CGT est confrontée pour prétendre demeurer être la première organisation syndicale du secteur privé.

Tirant analyse de ces résultats, la CGT aura à cœur de mieux représenter les salariés dans leurs diversités.

C'est une invitation pour toute la CGT à être encore plus présente, plus accessible, auprès de tout le salariat, toutes les catégories sociales du salariat.



Communiqué de FO

Représentativité : FO confirme sa troisième place

Clarisse Josselin, le 04/04/2017

L'audience des organisations syndicales dans le secteur privé a été dévoilée le 31 mars. Au niveau interprofessionnel, le paysage reste quasiment identique. C'est au niveau des branches, avec l'entrée en vigueur de la règle des 8 % de représentativité, que la donne va changer.

Avec 15,59 % des voix, FO maintient sa troisième place dans le paysage syndical national interprofessionnel. C'est quasiment le même résultat que lors de la première mesure d'audience en 2013, où elle s'établissait à 16,01 %. En revanche, Jean-Claude Mailly souligne une amélioration de près de 5 200 voix du nombre de suffrages exprimés en faveur de FO. Il y voit «une reconnaissance et un encouragement pour le syndicalisme libre et indépendant».

Il s'agit encore de résultats provisoires. L'audience définitive sera publiée en juin, après la prise en compte d'éventuelles anomalies. En 2013, le score de FO, initialement établi à 15,92 %, avait progressé de 0,1 point après corrections.

Concernant les autres organisations, seul le duo de tête est modifié. La CGT, qui perd deux points avec 24,85 % des voix, passe en seconde position. La CFDT enregistre un score quasi inchangé à 26,37 % mais prend la première place. La CFE-CGC, avec 10,67 % des voix, gagne 1,2 point et se démarque un peu plus de la CFTC (9,49 %), qui conserve la cinquième place. Le taux de participation atteint 42,76 %, pour 5,24 millions de suffrages valablement exprimés.

Sept critères de représentativité

Cette mesure de la représentativité, imposée par la loi du 20 août 2008, est établie pour une durée de quatre ans. L'audience est calculée par l'agrégation

des résultats des élections professionnelles au cours du dernier cycle électoral, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016, dans les entreprises d'au moins 11 salariés, dans les TPE et dans les chambres d'agriculture.

Pour être représentative, une organisation doit obtenir au moins 8 % des suffrages exprimés au niveau interprofessionnel, mais avoir aussi obtenu 8 % des voix à la fois dans les branches de l'industrie, de la construction, du commerce et des services.

Si la mesure de l'audience est essentielle dans la détermination de la représentativité, les organisations doivent également satisfaire à six autres critères : le respect des valeurs républicaines, l'indépendance, la transparence financière, une ancienneté d'au moins deux ans dans le champ professionnel et géographique, l'influence (activité et expérience) et les effectifs d'adhérents et de cotisations.

Le fait d'être représentative permet à une organisation de négocier des accords interprofessionnels. Et depuis la suppression des élections prud'homales en 2014, c'est aussi sur cette base que seront désignés les membres salariés des conseils de prud'hommes.

Changement - Prud'hommes : le nombre de sièges fonction de l'audience

Les conseillers prud'hommes ne sont désormais plus élus mais désignés par les organisations syndicales et patronales, sur la base de leur audience respective, et nommés par le gouvernement. La durée du mandat est raccourcie de cinq à quatre ans pour se calquer sur la durée du cycle de représentativité. Le nombre de sièges sera attribué en fonction de la représentativité de chaque organisation syndicale au niveau départemental. L'arrêté portant sur la répartition des sièges par section, collège et conseil de prud'hommes sera publié en avril. Les organisations auront ensuite du 2 mai au 31 juillet pour déposer les candidatures sur un portail, la désignation se faisant uniquement par voie dématérialisée.



Communiqué de la CFTC

Avec une audience nationale de 9,49%, la CFTC progresse

Le 31/03/2017

Le Haut Conseil du Dialogue social s'est réuni ce matin pour annoncer l'audience de chaque syndicat au niveau national et par branche à partir des résultats des élections professionnelles. La CFTC remercie l'ensemble des salariés qui lui ont accordé leur confiance durant toute l'étendue de ce 2nd cycle de 2013 à 2016. Elle remercie également ses militants qui chaque jour portent les valeurs de la CFTC.

Avec une audience nationale de 9,49% et 497 361 voix exprimées en sa faveur (soit une progression de 26 536 voix), la CFTC progresse par rapport au premier cycle (2009 -2012). Elle prouve ainsi que son ancrage dans le paysage syndical français est solide. Avec une voix plus déterminante que jamais (poids relatif* de 10,91%), elle continuera donc à peser, durant les quatre prochaines années, dans toutes les négociations interprofessionnelles.

Cette force d'action que les salariés lui ont accordée

par leurs votes, la CFTC continuera à l'employer à leur profit. Défendre tous les salariés, les demandeurs d'emploi et, plus largement, tous les actifs constituera son unique priorité. Elle poursuivra son effort pour accentuer la dynamique qui a conduit à cette progression et qui a permis dans de nombreuses branches d'obtenir une place prépondérante.

La légitimité de la CFTC repose aussi sur son histoire, sur les avancées sociales auxquelles elle a contribué et sur sa conception singulière d'un syndicalisme fondé depuis près de 100 ans sur des valeurs de dignité et de respect de la personne humaine.

Dans le contexte actuel de chômage persistant, de questionnements autour de l'avenir du travail, de son statut, de ses protections, les salariés ont besoin d'une organisation constructive et déterminée. La CFTC, toujours en phase avec son époque continuera à tenir ce rôle, à agir pour le bien des travailleurs et de leurs familles.

«La CFTC progresse, c'est grâce à vous»

** Il s'agit du poids relatif des organisations syndicales sur le seul périmètre des organisations ayant obtenu un score supérieur à 8 % des suffrages valablement exprimés.*

La presse

Représentativité syndicale 2017

L'UNSA gagne du terrain dans l'industrie et la CFTC en perd

Cécile Maillard CGT, le 06/04/2017 à 18h04

La dernière mesure de la représentativité syndicale n'est pas que nationale, elle concerne également le poids des syndicats à l'intérieur des branches professionnelles. L'UNSA fait une percée dans les branches industrielles, tandis que la CFTC ne sera plus représentative dans plusieurs d'entre elles.

L'UNSA gagne du terrain dans l'industrie et la CFTC en perd Un tractage de l'UNSA à Poissy © UNSA

Syndicats et patronat de certaines branches industrielles vont voir arriver un petit nouveau à la table des négociations : l'UNSA. Lors de la récente mesure de la représentativité syndicale nationale, le syndicat n'a pas réussi à passer la barre de 8% des suffrages et ne sera donc pas représentatif, mais il progresse, passant de 4,26% à 5,35%.

En revanche, il devient représentatif dans 86 branches (sur 458) au lieu de 58 jusque-là, dont 18 branches de l'industrie ou de la construction, contre 5 auparavant. Déjà présente à la table des négociations dans l'industrie pharmaceutique (9,9% des voix selon le décompte 2017) et deux branches du verre (mécanique, artisanal), l'Union nationale des syndicats autonomes fait une percée dans les industries du pétrole (8,4%), chez les ouvriers des TPE du bâtiment (9%) et dans deux branches territoriales de la métallurgie (Aube, Haut-Rhin), qui en compte 76. Toutes branches de la métallurgie confondues, l'UNSA ne pèse que 2,77% selon ses calculs provisoires. Dans la chimie, elle progresse d'un point (3,2%).

L'UNSA réussit son implantation chez PSA Poissy

«Nous sommes sur le pont pour nous implanter dans des entreprises de taille importante, comme PSA Poissy où nous venons d'obtenir 10% des voix alors que la section syndicale n'a que six mois, explique Guillaume Trichard, secrétaire général de l'UNSA Industrie et construction. Chez Lacoste, dans l'industrie textile, l'UNSA a obtenu plus de 67% des voix !» Autant d'élections qui se sont tenues en 2017 et compteront pour la prochaine pesée syndicale, dans quatre ans.

Les autres confédérations syndicales en sont plutôt à compter les places perdues. En effet, une nouvelle règle ne permet plus à une organisation représentative au niveau national de l'être automatiquement dans les branches. Elle doit y avoir obtenu au moins 8% des voix, comme au niveau national. Du coup, la CFDT perd sa représentativité dans 40 branches (mais reste présente dans toutes celles de plus de 50 000 salariés), la CGT dans 48 d'entre elles, Force ouvrière dans 109, la CFE-CGC dans 156...

La CFTC perd la métallurgie et la chimie

C'est la CFTC qui y laisse le plus de plumes, perdant la moitié des 458 branches où elle était présente. Parmi les grosses pertes du syndicat chrétien, figurent la métallurgie, où les organisations représentatives ne seront plus que quatre, les industries électriques et gazières, et l'industrie de la chimie. Annoncée absente du secteur de l'intérim suite à une erreur, la CFTC devrait finalement y être représentative.

Ces décomptes doivent être validés par l'administration, qui ne publiera les arrêtés de représentativité qu'entre juin et septembre, a annoncé le dernier conseil des ministres. Le poids « relatif » de chaque syndicat – son poids parmi les seules organisations représentatives - déterminera les nouveaux équilibres permettant de signer des accords de branche ou de s'y opposer.

Le Monde

Pertes syndicales en ligne dans les branches

Michel Noblecourt, le 04/04/2017 à 18h00

La nouvelle mesure de la représentativité syndicale, publiée vendredi 31 mars par le Haut Conseil du dialogue social, a retenu deux faits majeurs : la CFDT, en réunissant 26,37 % des suffrages, est devenue la première organisation syndicale du secteur privé, faisant trébucher la CGT du haut du podium. Avec 24,85 %, la centrale née en 1895 perd 1,92 point par rapport à la précédente mesure de 2013 et subit une cinglante défaite.

Pour autant les cinq confédérations syndicales représentatives sont les mêmes qu'en 2013 avec pour la majorité d'entre elles des évolutions limitées – même si le nombre de suffrages exprimés a augmenté de 167 317 – : +0,37 point pour la CFDT, -0,41 pour FO et +0,19 pour la CFTC. Avec 10,67%, la CFE-CGC est l'organisation qui progresse le plus (+1,25 point). L'UNSA n'a toujours pas réussi à devenir représentative, n'ayant pas franchi le seuil requis de 8%, mais elle réalise une jolie percée : avec 5,35%, elle gagne 1,06 point.

Mais au delà de la victoire de la CFDT, qui se voit ainsi confortée dans sa ligne réformatrice, il y a un autre changement qui est passé inaperçu mais qui aura des conséquences importantes pour la suite des négociations sociales. La loi du 20 août 2008 qui a refondé les règles de la représentativité syndicale, en faisant de l'audience électorale le principal critère, avait prévu

que le premier cycle d'application de la réforme – du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012 – comporterait une disposition transitoire. Dans les branches professionnelles, toutes les fédérations affiliées à une confédération représentative au niveau national interprofessionnel, étaient présumées représentatives et donc habilitées à négocier des conventions collectives sans avoir à recueillir 8 % des voix aux élections professionnelles dans leur secteur.

Pour le second cycle – du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016 – qui a permis d'établir la nouvelle mesure de représentativité, cette disposition transitoire disparaît. *Désormais, pour être habilitée à négocier dans sa branche, une fédération syndicale devra avoir obtenu plus de 8 % des suffrages. Elle ne sera plus protégée par le parapluie de sa confédération, d'où un certain nombre de pertes syndicales en ligne.

Ainsi, en 2017, sur 458 conventions collectives, la CFDT sera représentative dans 418 branches (-8,73 % par rapport à 2013), la CGT dans 410 (-10,48 %), FO dans 349 (-23,8 %) et la CFE-CGC dans 302 (-34,06 %). Dans la banque, le SNB-CGC a ravi, avec 33,5 %, la première place à la CFDT en recul de 2,83 points. _Comme on pouvait s'y attendre, c'est la CFTC qui subit l'hémorragie la plus forte. Si elle a réussi à préserver sa représentativité au niveau national interprofessionnel, elle la perd dans plus de la moitié des branches en n'étant représentative que dans 203 sur 458 (-55,6 %). *De son côté, l'UNSA gagne vingt-huit branches (de 58 à 86)* et Solidaires en perd six (de 41 à 35).

Pour atténuer le choc de la perte de sa première place au profit de la CFDT, la CGT avait fait observer qu'en cumulant les résultats du secteur privé et ceux des fonctions publiques elle restait, avec 24,26 % des suffrages

aux élections en haut du podium. Mais même sur cette base l'écart entre la centrale de Philippe Martinez, qui avait reculé de deux points aux élections de 2014 dans les fonctions publiques, et celle de Laurent Berger est très faible : avec 24,01 %, la CFDT n'est distancée, dans ce cumul, que de 0,25 point par la CGT. Une très courte tête.

Lundi 3 avril, Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, a commenté les résultats de son organisation devant la presse. Il a souligné que « dans un paysage syndical où les variations sont de faible ampleur et les évolutions lentes, en seulement quatre ans et malgré des moyens très modestes, incomparables à ceux consentis à ses concurrents, elle est l'organisation qui accroît le plus significativement ses voix (62 081 suffrages supplémentaires, soit une augmentation de 28,84 %, gagnant 1,06 point par rapport à 2013) ». Pour Luc Bérille, « le désert syndical français concerne la moitié des entreprises », où il n'y a pas d'institutions représentatives du personnel, et « l'extrême dispersion est une des raisons de la faiblesse du syndicalisme ».

Sans cacher sa « déception » sur le fait que l'UNSA n'ait pas conquis sa représentativité, il a rappelé qu'il avait toujours dit que « la marche était haute ». « La CFDT, a noté Luc Bérille, a beaucoup travaillé pour gagner sa première place, la CGT a beaucoup travaillé pour la perdre ». Interrogé sur la quasi égalité entre le bloc réformiste – CFDT, CFTC, UNSA – et le bloc dit contestataire – CGT et FO , avec 41,21% pour le premier et 40,44% pour le second, la CFE-CGC se disant désormais non alignée, il a relativisé cette situation en notant que « dans les entreprises la pratique de la CFE-CGC ne correspond pas toujours au discours national ». Or, c'est à ce niveau que va se jouer de plus en plus l'avenir des négociations sociales.

Les Echos
LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE

L'UNSA réclame les mêmes règles de financement pour tous les syndicats

Leïla de Comarmond, le 04/04/2017 à 06h00

L'Union nationale des syndicats autonomes a gagné autant de voix que la CFDT aux dernières élections de représentativité dans le privé.

Petit à petit, l'UNSA fait son nid. Selon les résultats de représentativité dans le privé, l'Union nationale des syndicats autonomes a progressé de près de 1 point, passant de 4 % en 2013 à 4,91 %. La centrale, créée en 1993 à la suite de la scission de la Fédération de l'éducation nationale, qu'avaient rejointe un peu après des militants de FO, est encore loin du seuil de représentativité nationale de 8 %. Mais elle est clai-

rement dans une dynamique de progression dans le privé. « La petite UNSA, dont les moyens sont le 200e des moyens financiers et humains de la CFDT, a réussi à attirer autant de voix vers elle que la CFDT », a souligné ce lundi son secrétaire général, Luc Bérille.

Le syndicaliste s'est félicité de la disparition de la représentativité automatique des cinq confédérations nationales - CFDT, CGT, FO, CFTC et CGC - dans les branches : « On va appliquer aux autres ce que l'on applique à l'UNSA avec rigueur. »

Il faudra que ce soit aussi le cas en matière de financement et d'attribution de moyens, a-t-il prévenu. En même temps qu'elle supprimait les subventions versées par les organismes paritaires de collecte des fonds de la formation (OPCA), la loi Rebsamen de 2014 a créé une contribution de 0,016 % de la masse salariale qu'un fonds distribue aux organisations représentatives. L'UNSA ne touche rien au niveau national interprofessionnel, mais bénéficie de subventions pour la formation de ses militants et d'autres au titre des branches où elle passe les 8 % d'audience.

Mais, dénonce-t-elle, à côté de ce système assis sur la représentativité, « perdurent » d'autres sources de financement et de mise à disposition de moyens qui restent réservées sans raisons objectives aux cinq confédérations.

En ligne de mire

Luc Bérille a en particulier dans sa ligne de mire l'accord sur le dialogue social dans l'artisanat de 2001 qui répartit la part syndicale de la contribution de 0,15 % de la masse salariale qu'il a créée aux cinq confédérations. Il a annoncé avoir demandé au président de l'U2P comment il comptait « intégrer l'UNSA dans le jeu », car elle franchit le seuil des 8 % dans certaines branches de l'artisanat. Le syndicaliste a aussi évoqué lundi le cas des OPCA. « Dans certains, le conseil d'administration est souverain pour décider de qui entre ou pas dans l'association chargée de gérer l'organisme, ce n'est pas l'esprit de la réforme de la représentativité de 2008 », a-t-il protesté.

Les effectifs de la CGT continuent de s'effriter

Manifestation contre la loi travail, le 15 septembre dernier. Les chiffres de 2016 diront si ce combat de la centrale contre la loi El Khomri aura permis de stopper le mouvement de baisse des effectifs enclenché il y a quatre ans. -

Les effectifs ont commencé à baisser après le départ de Bernard Thibault.

Les révélations sur Thierry Lepaon ont amplifié le phénomène en 2015.

Les premiers indicateurs sur 2016 montrent une baisse de plus de 2,5 %.

L'annonce, vendredi, de la perte par la CGT de sa première place dans le privé a été un coup dur pour la centrale, même si son secrétaire général, Philippe Martinez, préparait depuis plusieurs mois ses troupes à la mauvaise nouvelle. Il aurait pu en profiter pour crever un autre abcès : celui de la baisse des effectifs de la CGT. Selon le dernier « état de la syndicalisation » diffusé dans l'organisation début mars, que « Les Echos » se sont procuré, la centrale comptabilisait 671.488 adhérents en 2015, exercice désormais quasiment complet, contre 686.093 en 2014. C'est peu ou prou son niveau de 2009. En 2012, dernière année où Bernard Thibault dirigeait la CGT, la centrale avait fail-

li atteindre le seuil des 700.000 adhérents, soit près de 30.000 de plus.

La crise de succession, qui a vu la candidate que soutenait l'ancien leader du mouvement social de 1995 repoussée par l'organisation, a sonné le glas de la dynamique de développement qu'avait connue la CGT à partir du milieu des années 1990. Mais la baisse n'a pas été franche. Le nombre d'adhérents a commencé à s'effriter en 2013 et 2014 (- 6.000 puis - 3.000) et la baisse du nombre d'adhérents s'est concentrée sur les retraités, ce qui semblait signaler une difficulté particulière liée à la pyramide des âges. C'était donc le signe que la CGT peinait à renouveler ses adhérents.

Déstabilisée

En 2015, la baisse de ses effectifs pourrait s'être clairement accentuée. Selon le dernier « état de la syndicalisation », la centrale aurait perdu 15.000 adhérents. Compte tenu de difficultés de traitement des données remontées ces derniers mois à la confédération, ces chiffres doivent être pris avec précaution. Mais s'ils se confirment, cela signifiera que la crise provoquée par les révélations sur le train de vie de Thierry Lepaon aura entraîné une dizaine de milliers de départs. Ce serait moins qu'une autre crise, il est vrai, elle, systémique : celle consécutive au soutien apporté par la CFDT à la réforme des retraites des fonctionnaires en 2003. Mais ce serait significatif d'une déstabilisation de l'organisation.

Quant aux premières indications pour 2016, elles ne sont pas bonnes, avec une tendance à nouveau à la baisse de plus de 2,5 %. Les données de l'an dernier seront déterminantes pour Philippe Martinez puisqu'elles diront si le combat de la CGT contre la loi travail a stoppé le mouvement de baisse enclenché il y a quatre ans ou si au contraire il l'a amplifié. Mais il faudra attendre près d'un an pour cela, le temps que les données - et les cotisations - remontent jusqu'à la confédération.

L'examen des effectifs des différentes fédérations confirme, quant à lui, la baisse du nombre d'adhérents dans les bastions de la CGT : les cheminots adhérents sont passés de 42 640 en 2012 à 40 587 en 2014 et 38 881 en 2015 ; les postes et télécoms de 49 346 à 47 088 en 2014 et quelque 45 000 en 2015. Les mines-énergie ont vu, elles, leurs effectifs baisser de 58 064 en 2012 à 54 511 en 2014 et 52 290 en 2015.

La CGT détrônée par la CFDT : 3 stratégies s'offrent à Martinez

Sophie Fay, le 04/04/2017 à 12h20

Reléguée en deuxième position derrière la CFDT, selon le calcul de représentativité de la Direction générale du travail, la CGT est ébranlée. Ses militants vont devoir faire des choix. Son patron, Philippe Martinez, aussi. Analyse.

La CFDT est devenue le premier syndicat du secteur privé, devant la CGT qui occupait pourtant la pole position depuis 1895. Laurent Berger peut-il crier victoire et se féliciter d'avoir été plus ouvert que Philippe Martinez sur la loi El Khomri ? Pas sûr.

«Historique !» : la CFDT devient le premier syndicat dans le privé

Car la CGT s'est effritée au profit de la CGC (qui a un avantage sociologique car le nombre de cadres augmente) et de l'UNSA. La CFDT, elle, n'en a pas vraiment profité. Certes, elle a dans le secteur privé les 30% nécessaires (parmi les syndicats représentatifs) pour signer seule des accords de branche ou interprofessionnels. Mais a-t-elle vraiment intérêt à être en première ligne, à donner le sentiment qu'elle accompagne seule le mouvement de réformes ? «Pas sûr», estime un spécialiste des relations sociales. Laurent Berger va donc regarder de près ce qui se passe maintenant à la CGT, note notre expert.

Il ne sera pas le seul. Tous les regards sont tournés vers la centrale de Montreuil et vers Philippe Martinez, son leader. Ce dernier, qui a rencontré beaucoup de militants, a battu le terrain, creusé son sillon dans les fédérations, s'appuie aujourd'hui sur une vraie légitimité. Il ne devrait donc pas être remis en cause par ce qui est ressenti en

interne comme un vrai traumatisme. Reste à savoir s'il sera assez solide pour guider son organisation vers le bon choix et être suivi.

Trois options pour la CGT

Aujourd'hui, la CGT fait face à trois options stratégiques, selon les experts :

- Se rapprocher de la ligne de la CFDT (en retrouvant le chemin des négociations et pas seulement de la contestation),
- choisir plutôt une ligne dure, celle de Solidaires (syndicat très présent dans la fonction publique) ou de la partie la plus radicale de Force ouvrière,
- ou ne rien faire et risquer de connaître l'affaiblissement et le sort du PC.

Un bon connaisseur de l'organisation prévient :

«Si elle ne fait rien, la CGT se fera attaquer par les deux bouts.»

Pneus brûlés, chemise arrachée ou retour à la table des négociations, que choisira la CGT ? Notre expert note que Louis Viannet et Bernard Thibault avaient opté pour une stratégie numéro deux : réformiste. Laurent Berger et Philippe Martinez ont plutôt une bonne relation personnelle, meilleure que celle de François Chérèque et Bernard Thibault. Cela pèsera-t-il ? Envisageront-ils à l'avenir des actions communes ?

Les débats au sein de la CGT seront serrés, mais au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, si la candidate du Front national Marine Le Pen est qualifiée, la question se posera très vite.

Macron, Fillon... Ce que les syndicats disent des candidats

Après le deuxième tour, face aux propositions de François Fillon ou d'Emmanuel Macron, qui risquent de changer le jeu syndical, CFDT comme CGT, bien silencieuses aujourd'hui, sont aussi attendues.

Syndicats : la prime aux réformistes

Etienne Lefebvre, le 03/04/17

Le basculement était attendu, il est néanmoins historique et sans appel. Pour la première fois de son histoire, la CFDT est devenue le premier syndicat français dans le privé, devant la CGT. Et l'écart est net. La CGT paie le prix de ses errements ? après la longue crise de succession de Bernard Thibault et le positionnement radical imposé par Philippe Martinez. Du reste, même si

celui-ci contrôle l'appareil, le feu couve toujours porte de Montreuil. Bernard Thibault avait permis à la CGT de conserver une place centrale dans le dialogue avec le gouvernement, mais il n'était pas parvenu à transformer de l'intérieur son organisation, afin d'attirer de nouveaux salariés et de s'implanter dans les nombreux secteurs et entreprises où le syndicat est totalement absent. Ce problème reste entier, et le déclin ne peut dès lors que continuer, même si le climat de tension sur la loi El Khomri aura permis, pendant un temps, de donner le change.

La CFDT, de son côté, récolte les fruits de son opiniâtreté. La crise, elle l'a connue après son soutien contesté en interne à la réforme des retraites de 2003. Nombre de militants ont quitté le navire, qui a sérieusement tangué

pendant plusieurs années. Mais elle a persisté dans sa stratégie réformiste, assumant nombre d'accords dans les entreprises comme au niveau interprofessionnel et accompagnant le quinquennat de François Hollande, quitte à prendre des coups : soutien aux baisses de charges du pacte de responsabilité, soutien à la loi travail (une fois celle-ci sérieusement amendée), approche pragmatique sur le travail dominical, etc.

Laurent Berger, qui, après l'annonce des résultats, a salué la mémoire de son prédécesseur François Chérèque, décédé en janvier, voit cette stratégie confortée. Pour autant, les succès de la CFDT restent fragiles. Ses gains électoraux sont en réalité limités, ses implantations nouvelles demeurent insuffisantes et le prochain quinquennat ne sera sans doute pas simple.

Le malentendu est grand, avec un Emmanuel Macron qui estime que les syndicats ne doivent pas s'occuper de l'intérêt général et le laisser aux politiques ; le programme de François Fillon inquiète la centrale de Belleville ; la poussée du FN s'appuie entre autres sur l'antisyndicalisme.

Consciente de l'affaiblissement persistant des syndicats, la CFDT devra jouer collectif avec les autres organisations réformistes, qui ont le vent en poupe, pour démontrer qu'elles peuvent être utiles aux salariés.

L'UNSA continue de progresser.

La CFTC, que l'on disait condamnée après la réforme de la représentativité, résiste. La CGC, confortée, aura un rôle pivot entre réformistes et contestataires.



La CGT, la CFDT, ou encore FO ne pourront plus siéger dans toutes les branches

Challenges.fr avec AFP, le 03/04/017 à 14h16

Jusqu'à présent, les syndicats des cinq organisations syndicales représentatives au niveau national (CGT, la CFDT, FO, CFTC ou CFE-CGC) pouvaient siéger dans toutes les branches. Désormais, pour être représentatif dans une branche, un syndicat doit y avoir recueilli 8% des suffrages.

La CGT, la CFDT, FO, CFE-CGC et la CFTC ne pourront plus participer, chacune, aux négociations de dizaines de conventions collectives, selon les chiffres de la direction générale du travail (DGT). La DGT vient de publier les mesures d'audience des syndicats nationaux dans les entreprises privées, qui ont montré que la CFDT est passée à la première place au niveau national, devant la CGT.

Au delà de ce classement national, valable pour les quatre prochaines années dans les négociations nationales interprofessionnelles, la DGT a également calculé les suffrages des syndicats dans les branches. Jusqu'à présent, les syndicats des cinq organisations syndicales représentatives au niveau national (CGT, la CFDT, FO, CFTC ou CFE-CGC) pouvaient siéger dans toutes les branches.

Désormais, pour être représentatif dans une branche, un syndicat doit y avoir recueilli 8% des suffrages. Dans le détail, la CFDT négociera désormais dans 418 conventions collectives. Elle n'est plus représentative dans 40

autres, dont celle des assistants maternels particulier employeur, qui compte près de 290.000 salariés, selon les calculs de l'AFP.

La CGT n'est plus représentative dans 48 conventions

La CGT reste représentative dans 410 conventions et non représentative dans 48 autres, dont les établissements scolaires privés, comptant 115.000 salariés. FO peut toujours négocier dans 349 conventions collectives, mais plus dans 109. Chez les cadres, la CFE-CGC n'est plus représentative dans 156 conventions sur 458. Parmi les conventions couvrant plus de 100.000 salariés où ce syndicat n'a plus son mot à dire, il y a les assistants maternels, l'hospitalisation privée ou l'aide à l'accompagnement soins services à domicile.

C'est la CFTC qui enregistre la plus forte chute: elle ne peut plus participer à 255 conventions et n'est plus présente dans d'importantes conventions comme les hôtels-café-restaurants (400.000 salariés), le travail temporaire-intérim (200.000 salariés) ou la chimie-industrie (163.000 salariés).

«On peut supposer que certains syndicats vont vouloir recouper les branches pour des raisons qui ne sont pas liées aux proximités professionnelles», a estimé Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, alors que la loi travail vise à resserrer le paysage conventionnel autour de 200 branches d'ici 2019, contre 700 auparavant. Pour ce qui est de l'UNSA, qui reste un syndicat non représentatif, puisqu'il a recueilli 5,35% des voix, contre 4,29% en 2013, elle peut siéger dans 86 conventions collectives, où elle a obtenu plus de 8% des suffrages. Solidaires va pouvoir négocier 35 conventions collectives.

Ne croyez pas au bobard que la CFDT est passée devant la CGT

Le mode de scrutin servant à la représentativité des organisations syndicales ne peut pas être considéré comme satisfaisant aux yeux d'un démocrate attentif.

Gérard Filoche, le 03/04/2017 à 14h46

Le mode de scrutin servant à la représentativité des organisations syndicales mis en place par la loi Bertrand du 20 août 2008, qui vient pour la deuxième fois de donner des résultats, (2009-2012 puis 2013-2016), ne peut pas être considéré comme satisfaisant aux yeux d'un démocrate attentif.

C'est un système étrange qui agrège les résultats des élections des institutions représentatives du personnel, dans des conditions variables sur une période étalée sur quatre ans. C'est le contraire d'un scrutin direct et sincère. Ce n'est pas une photo, ni un constat, c'est un cliché bougé-brouillé, indirect qui perd tout sens.

Il est aléatoire: car les élections de CE sont théoriquement prévues tous les 4 ans, dans une partie seulement de 3 % des entreprises (qui regroupent 50 % des salariés). Les élections de DP sont prévues à partir de 11 salariés dans une mince partie des 200 000 entreprises. Dans le million de TPE existantes, il y a des élections «spéciales» à très faible participation par correspondance (10% puis 8 %). En réalité, trop peu d'entreprises ont des IRP, CE, des DP: seulement 4,923 millions de salariés ont eu l'occasion de se prononcer au moins une fois sur une ou plusieurs listes présentées par un ou des syndicats selon la CGT et 5,243 128 selon le ministère (+3,30 % de votants). 68 043 procès-verbaux envoyés par les DRH, seulement, ont été compilés selon le ministère qui affirme que c'est une hausse de 18,4 % par rapport à 2012.

Ce résultat est estimé à 60 % des 9 millions de salariés inscrits dans ces entreprises où le patron a organisé un vote pour les IRP. C'est donc peu sur un total de 23 millions de salariés qui sont dans toutes les entreprises incluses celles sans IRP, ou sans syndicat.

Le recollage national de ces élections organisées par les patrons se transmet par les « DRH » au Ministère : le favoritisme patronal a tout loisir de s'exercer à tous les stades de ces opérations.

Le vote pour les CE s'effectue souvent sur les critères de gestion (oeuvres sociales) et non pas pour l'action syndicale en général, laquelle est heureusement plus vaste: comment voulez vous, par exemple, mesurer avec un cycle de 4 ans, étalé entre janvier 2013 et décembre 2016, la représentativité des syndicats et l'opinion des salariés après l'immense bataille pour ou contre la loi El Khomri qui court de mars à septembre 2016 ?

Lors des dernières élections nationales directes démocratiquement contrôlables, celle des prud'hommes, en

décembre 2009, donnait 38 % des voix exprimées à la CFDT, la CFTC, la CGC, et 62 % à la CGT et FO.

Coup de théâtre, la première application de la loi Bertrand le 31 mars 2013 abaisse le score de la CGT et FO à 48,5 % tandis que la CFDT, CGC, CFTC, obtiennent 51,5 % des voix. En dépit de ce système antidémocratique, lors des élections recensées en 2013, la CGT restait encore devant avec une très courte majorité à 26,77 % et 26 % pour la CFDT. Qui croit que la CGC est à hauteur de 10% et la CFDT à 9,5 % ? Par contre Solidaires et UNSA sont éliminés parce que le seuil de représentativité est à 8 %.

Deuxième compilation de vote 31 mars 2017: la CFDT arrache 26,37 % des voix dans le seul privé, juste devant la CGT avec 24,86 %. Cela suffit à une campagne de faus-saire dans les médias : «tournant historique», «tremblement de terre», etc. FO est à 15,59 % , la CGC à 10,67 % et la CFTC à 9,49 %.

Alors qu'il y avait 35 % de taux de participation aux prud'hommes 2009, on est autour de 25 % de participation dans ce «scrutin étalé» de 2017.

Contrairement à ce qui est dit, la CGT toutes catégories confondues, privé, public, TPE reste quoiqu'il arrive à 24,27 % devant la CFDT.

Mais cela ne colle pas du tout avec les élections directes dans les TPE de décembre 2012 car elles donnent nettement en 2013, (10 % de participation) 10 points d'avance dans le privé à la CGT sur la CFDT, et c'est encore significativement confirmé entre le 30 décembre 2016 et le 13 janvier 2017, en dépit du «bug» qui a eu lieu (8 % de participation). Comment expliquer que dans les petites TPE, endroit sensible, deux scrutins directs donnent un maintien du scrutin des prud'hommes de 2009, en contradiction avec les scrutins «étalés» de 2013 et 2017?

La mesure 2017 marque la fin de la période transitoire prévue par la loi du 20 août 2008 selon laquelle toute organisation syndicale affiliée à l'une des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel était présumée représentative au niveau de la branche. Désormais, pour être représentative dans une branche professionnelle, les organisations syndicales devront dans tous les cas satisfaire au critère de l'audience de 8 % dans cette branche et plus largement respecter l'ensemble des critères de la représentativité (respect des valeurs républicaines, indépendance, transparence financière, ancienneté de deux ans, influence, effectifs d'adhérents et cotisations) pour être en capacité de signer des accords collectifs. Solidaires et UNSA sont éliminés définitivement.

La loi du 18 décembre 2014 a modifié les modalités de désignation des conseillers prud'hommes: la désignation (cooptation) des membres des conseils de prud'hommes se fonde désormais sur cette incertaine mesure d'audience.

L'utilisation médiatique de la prétendue avance de la CFDT sur la CGT en ce 31 mars 2017, deuxième «scrutin Bertrand» est donc fortement soumise à caution.

La présentation de deux blocs «réformiste» et «contesta-

taire» dans Le Monde (c'est jour de gloire pour Michel Noblecourt et sa présentation manipulatrice) ne repose sur rien. Tous les syndicats sont à la fois réformistes et contestataires, et souvent à tour de rôle, (FO et CFDT) rien n'oppose ces deux prétendues démarches. Noblecourt donne un bloc «dit réformiste» de 41,21 % CFDT CFTC rajoutant... l'UNSA. Et un bloc FO et CGT «dit contestataire» à 40,44 % en omettant... Solidaires et la FSU! La CGC qui a basculé contre la loi El Khomri refuse avec ses 10,67 % d'être classée dans l'un des ces prétendus «blocs» qui font abusivement les «une» de France inter et de France 2.

L'UNSA qui, finalement, au niveau de son CN a été opposée à la loi El Khomri, alors que son BN était pour, la CFDT qui a vu ses fédérations métallurgie et culture opposée à la loi El Khomri, rien de tout cela ne correspond aux bobards idéologiques des médias, diffusés de façon abusive autour de ces audiences tellement incertaines.

Ne faut-il pas reposer la question ? Revenir à un scrutin de représentativité globale clair, direct, national, contrôlable, démocratique, un jour férié tous les 4 ou 5 ans comme les prud'hommes? (On pourrait aussi refaire des élections à la sécurité sociale le même jour).



Social-syndicats-entreprises

Les principaux syndicats ne peuvent plus siéger dans des dizaines de branches

AFP, le 03/04/2017

La CGT, la CFDT, FO, CFE-CGC et la CFTC ne pourront plus participer, chacune, aux négociations de dizaines de conventions collectives, selon les chiffres de la direction générale du travail (DGT).

La DGT vient de publier les mesures d'audience des syndicats nationaux dans les entreprises privées, qui ont montré que la CFDT est passée à la première place au niveau national, devant la CGT.

Au delà de ce classement national, valable pour les quatre prochaines années dans les négociations nationales inter-professionnelles, la DGT a également calculé les suffrages des syndicats dans les branches.

Jusqu'à présent, les syndicats des cinq organisations syndicales représentatives au niveau national (CGT, la CFDT, FO, CFTC ou CFE-CGC) pouvaient siéger dans toutes les branches.

Désormais, pour être représentatif dans une branche, un syndicat doit y avoir recueilli 8% des suffrages.

Dans le détail, la CFDT négociera désormais dans

418 conventions collectives. Elle n'est plus représentative dans 40 autres, dont celle des assistants maternels particulier employeur, qui compte près de 290.000 salariés, selon les calculs de l'AFP.

La CGT reste représentative dans 410 conventions et non représentative dans 48 autres, dont les établissements scolaires privés, comptant 115.000 salariés.

FO peut toujours négocier dans 349 conventions collectives, mais plus dans 109.

Chez les cadres, la CFE-CGC n'est plus représentative dans 156 conventions sur 458. Parmi les conventions couvrant plus de 100.000 salariés où ce syndicat n'a plus son mot à dire, il y a les assistants maternels, l'hospitalisation privée ou l'aide à l'accompagnement soins services à domicile.

C'est la CFTC qui enregistre la plus forte chute: elle ne peut plus participer à 255 conventions et n'est plus présente dans d'importantes conventions comme les hôtels-café-restaurants (400.000 salariés), le travail temporaire-intérim (200.000 salariés) ou la chimie-industrie (163.000 salariés).

«On peut supposer que certains syndicats vont vouloir recouper les branches pour des raisons qui ne sont pas liées aux proximités professionnelles», a estimé Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, alors que la loi travail vise à resserrer le paysage conventionnel autour de 200 branches d'ici 2019, contre 700 auparavant.

Pour ce qui est de l'UNSA, qui reste un syndicat non représentatif, puisqu'il a recueilli 5,35% des voix, contre 4,29% en 2013, elle peut siéger dans 86 conventions collectives, où elle a obtenu plus de 8% des suffrages.

Solidaires va pouvoir négocier 35 conventions collectives.



Représentativité syndicale : avec 5,35 % d'audience, «il y a une déception» (Luc Bérille, UNSA)

Catherine Abou El Khair, le 03/04/2017

Avec 5,35 % des votes contre 4,26 % en 2013, l'UNSA échoue dans son objectif de représentativité interprofessionnelle. «On pensait que le rythme [de progression] serait plus rapide», a reconnu le secrétaire général du syndicat, Luc Bérille, lors d'une conférence de presse organisée lundi 3 avril. Si, en chiffres absolus, l'UNSA est représentative dans moins de branches qu'en 2013, «un pas qualitatif a été franchi» grâce à l'implantation dans la branche des particuliers employeurs et des assistantes maternelles. Pour Luc Bérille, «la vraie nouveauté de ces élections» réside dans la fin de l'exception transitoire de représentativité Celle-ci empêche encore l'UNSA, dans certaines branches, «de bénéficier des moyens du dialogue social dont [ses] concurrents bénéficient» sans avoir rempli le critère d'audience en 2013.

Malgré la plus forte croissance en proportion de suffrages exprimés (+28,84 %) entre 2013 et 2017, l'UNSA, qui vient d'obtenir 5,35 % des votes des salariés dans le secteur privé, n'atteint pas le seuil représentativité de 8 % requis au niveau interprofessionnel. «Il y a effectivement une déception, je ne le cache pas», a reconnu Luc Bérille, lors d'une conférence de presse organisée lundi 3 avril 2017. «Ce que je constate, c'est que pour l'UNSA comme pour d'autres, les rythmes [de progression] sont extrêmement lents», a-t-il reconnu. «J'ai toujours dit que la marche était haute», a toutefois relativisé le secrétaire général de l'UNSA.

Bien que le recul des «bastions» syndicaux constitue une tendance de fond, «on est toujours dans un domaine où il y a une prégnance d'organisations historiquement fondées», constate-t-il. En somme, bien qu'elle ait obtenu la première place, la CFDT ne représente qu'«un tiers» des salariés, selon Luc Bérille, qui rappelle la «faiblesse» du syndicalisme français due à sa dispersion ainsi que la persistance de «déserts syndicaux». Or, pour l'heure, «personne ne manifeste l'idée» d'un quelconque rapprochement, déplore le leader du syndicat autonome. Pourtant, «la question [...] d'avoir des politiques d'alliance sur certains sujets va se trouver renouvelée», estime-t-il.

la «méthode tpe» comme stratégie d'implantation

Le bilan de l'UNSA demeure toutefois encourageant, au

regard de la bonne progression (+31 %) du nombre de suffrages exprimés dans des entreprises disposant d'IRP. «On a créé des centaines de sections syndicales», explique Luc Bérille, qui note une progression dans le secteur de la construction.

«L'offre syndicale UNSA attire», analyse le secrétaire général, en raison de l'autonomie gardée par ses délégués syndicaux dans la négociation avec les entreprises. Un «saut qualitatif» a par ailleurs été franchi grâce aux résultats du syndicat dans la branche des particuliers employeurs et des assistantes maternelles, qui couvrent un nombre très important de salariés. «L'UNSA est en situation de négocier pour un quart des salariés français», contre 9,5 % depuis 2013, commente l'ex-enseignant, même si, en chiffres absolus, le syndicat est présent dans 86 branches au lieu de 88.

Lors du conseil national de l'UNSA prévu les 26 et 27 avril prochains, «on va réfléchir à la question du développement» et «mettre en avant la méthode TPE», déclare Luc Bérille. Au niveau des très petites entreprises, l'UNSA a obtenu 12,49 % des suffrages, soit cinq points de plus par rapport à 2012, grâce à une stratégie de communication ciblée selon les secteurs professionnels (lire sur AEF). Luc Bérille envisage une «plateforme de services» mutualisée (envoi de courriers, impressions...) pour augmenter la force de frappe des fédérations et faire ainsi de l'implantation syndicale «un objet interprofessionnel».

Financement du dialogue social : «les cartes vont être rebattues»

Pour Luc Bérille, «la vraie nouveauté de ces élections» constitue la fin de l'exception transitoire de représentativité dans les branches, qui permettait à des syndicats n'ayant pas atteint le seuil d'audience de 8 % de conserver leur représentativité. «[Cela] suppose que toutes les conventions collectives, tous les OPCA, toutes les branches, intègrent totalement la logique de la loi de 2008 [sur la représentativité]», déclare-t-il, estimant que «les cartes vont être rebattues».

Or, «un certain nombre de ces secteurs fonctionne [encore] sur la base de la représentativité nationale interprofessionnelle», ce qui empêche l'UNSA, «dans certains endroits, de bénéficier des moyens du dialogue social dont nos concurrents bénéficient», déplore Luc Bérille. C'est le cas du secteur de l'artisanat et de celui des professions libérales où l'UNSA s'estime davantage représentative - grâce à son score obtenu lors des élections TPE - que les autres organisations syndicales dont l'assise repose sur leur audience auprès des grandes entreprises.

Premier syndicat dans le privé, la CFDT aura fort à faire face à Fillon ou Macron

Laurence Dequay, le 02/04/2017 à 12h15

En recueillant 26,37% des suffrages contre 24,85% pour la CGT, la CFDT devient le premier syndicat de France dans le privé. Un succès qui s'annonce lourd de responsabilités, à l'heure où Emmanuel Macron comme François Fillon promettent, s'ils sont élus, d'assouplir sérieusement le droit du travail et de restreindre le rôle des partenaires sociaux.

Ses militants, ses fédérations, la direction de la centrale réformatrice se démenaient depuis des années pour s'implanter dans le plus grand nombre d'entreprises. Avec Laurent Berger, ils fêteront leur succès le 3 octobre à Paris. En recueillant 26,37% des suffrages contre 24,85% pour la CGT (pénalisée par un déficit d'implantation estimé à 500.000 voix selon son secrétaire général Philippe Martinez), la CFDT devient le premier syndicat de France dans le privé. Un succès qui s'annonce lourd de responsabilités à l'heure où Emmanuel Macron comme François Fillon, candidats à l'élection présidentielle, promettent d'assouplir sérieusement le droit du travail. Comme de limiter, s'ils sont élus, les prétentions réformatrices des partenaires sociaux, principalement dans les branches et des sites de travail...

Tout en se réjouissant de ce « plus de force » - bâtie sur un taux de participation à 62% dans les entreprises, supérieur à nombre d'élections politiques-, Laurent Berger a donc assuré que sa centrale s'abstiendrait de tout arrogance, ne considérerait pas qu'elle peut faire « sans les autres ». Chercherait même à travailler avec eux malgré des « divergences légitimes ».

La CGT pour sa part, en dépit de l'érosion sociologique de sa base ouvrière, maintient son leadership dans le pu-

blic et dans les petites entreprises. Tous secteurs confondus, elle conserve même la place symbolique de premier syndicat de France selon l'AFP. Avec plus de 8% de suffrages, FO (15,59%), CFE-CGC (10,67%) et CFTC (9,49%) en légère progression, sont les trois autres syndicats représentatifs.

Ces résultats vont-ils changer la donne sur le terrain ?

Depuis le vote de la loi El Khomri, les accords d'entreprise pour entrer en vigueur doivent être signés par des syndicats représentatifs totalisant 50% des votes. Une majorité que la CFDT pourra obtenir avec la CFTC et la CFE-CGC, le cas échéant. Mais François Hommeril, le président de la centrale des cadres issu de l'aluminium, très critique à l'endroit du court-termisme des cost killer qui ont essoré l'industrie et qui pourraient après la présidentielle s'attaquer à la fonction publique, réfute le clivage entre « réformistes » et « contestataires » cher à Laurent Berger. « Ce qui va être important dans les mois, années à venir, c'est la capacité qu'ont les syndicats à être ensemble », insiste-t-il.

Certes, la CFDT dont le poids « relatif » mesuré parmi les seuls syndicats représentatifs franchit la barre des 30% (30,32%), peut sur le papier s'aventurer à signer un accord seule. Puis le faire valider par référendum par les salariés. Mais y a-t-elle vraiment intérêt ? Outre le fait qu'elle n'a jamais été fan de cette procédure dont elle n'était pas demandeuse, ces consultations risquent rapidement de cristalliser des tensions. Certains candidats à la présidentielle, dont Emmanuel Macron, projetant d'en ouvrir l'initiative aux employeurs.

Dans la période politique agitée qui s'annonce, Laurent Berger qui défend notamment face au leader d'En Marche un syndicalisme porteur « d'intérêt général », partie prenante aux réformes dans le cadre d'une démocratie sociale, sera donc plus que jamais sous pression. Car le leader d'En Marche a clairement annoncé : « On ne peut pas demander à un syndicat de définir les frontières de la réforme ».

Le Monde

La CFDT risque et gagne

Pour la première fois, la CFDT devient le premier syndicat de France, devant la CGT. La récompense de la stratégie réformatrice que mène la centrale

LE MONDE, le 01/04/2017 à 11h20

Editorial du « Monde ». A trois semaines du premier tour de l'élection présidentielle, les candidats devraient regarder avec attention la nouvelle mesure de la représentativité syndicale, présentée vendredi 31 mars par le Haut Conseil du dialogue social. Ils découvriront que le syndicalisme, qu'ils prennent souvent

pour quantité négligeable, est une force dotée d'une vraie légitimité.

La représentativité des syndicats dans le secteur privé est indexée, depuis la réforme de 2008, sur leur audience électorale. Entre 2013 et 2017, sur un collège électoral de plus de 13 millions de salariés, la participation n'a été que de 42,76 % en raison d'une abstention vertigineuse dans les très petites entreprises (92,75 %). Mais, dans les entreprises d'au moins 11 salariés, 62,63 % des électeurs ont voté. Un score supérieur à celui de bien des scrutins politiques.

L'autre leçon est historique : pour la première fois, la CFDT a ravi, avec 26,37 % des voix, la première place sur l'échiquier syndical à la CGT (24,85 %), soit un écart de 1,52 point entre les deux rivales. Victoire posthume pour François Chérèque, secrétaire général de la CFDT de 2002 à 2012, mort le 2 janvier, cette montée en haut du podium de la centrale aujourd'hui menée par Laurent

Berger est la récompense des efforts menés depuis plus d'une décennie pour développer son implantation dans le secteur privé.

« La CGT ne peut se satisfaire de ce résultat »

Mais c'est aussi le couronnement d'une stratégie résolument réformatrice. Durant le quinquennat de François Hollande, la CFDT a pris des risques en soutenant la quasi-totalité des réformes – depuis l'accord de 2013 sur la flexisécurité de l'emploi jusqu'à la loi El Khomri en passant par le pacte de responsabilité –, alors que le président et le gouvernement s'enfonçaient dans l'impopularité. Elle s'est engagée et elle a gagné.

Les autres syndicats réformistes ont consolidé leur position, comme la CFTC (9,49 %), ou progressé, comme l'UNSA (5,35 %). C'est la CFE-CGC, désormais non alignée entre les réformistes et les contestataires, qui réalise, avec 10,67 %, le plus fort gain (+ 1,24 point). A contrario, ce résultat est un échec cuisant pour la CGT, qui, avec 24,85 %, recule de 1,92 point par rapport à 2013. Il sera difficile pour Philippe Martinez, son secrétaire général, d'y voir la validation d'une ligne contestataire qui est allée en s'accroissant durant le quinquennat.

« La CGT ne peut se satisfaire de ce résultat », note pudiquement la centrale dans un communiqué, en mettant ce revers sur le compte d'un « déficit de présence » auprès du salariat. En agrégeant la fonction publique et le secteur privé, elle revendique toujours la première place, nonobstant le fait qu'elle compte 686 093 adhérents quand la CFDT affiche un chiffre de 860 243. Pour le plus vieux syndicat français, né en 1895, le séisme va être de grande ampleur.

Le prochain président de la République ne pourra pas agir en ignorant le syndicalisme, sauf à renvoyer la démocratie sociale dans les oubliettes de l'histoire. Mais la frontière entre les deux syndicalismes reste fragile. Le camp des réformistes (CFDT, CFTC, UNSA) représente 41,21 % et celui des syndicats plus contestataires (CGT et FO) 40,44 %. A l'heure où la règle de l'accord majoritaire, supposant qu'il soit ratifié par des syndicats ayant obtenu plus de 50 % des suffrages, a vocation à s'étendre dans les entreprises, le chemin des réformes du marché du travail ne ressemblera pas à un long fleuve tranquille. La recomposition syndicale a franchi une nouvelle étape mais elle est bien loin d'être achevée.

La stratégie gagnante de la CFDT, devenue le premier syndicat français

A trois semaines du premier tour de l'élection présidentielle, les résultats mesurant la représentativité des syndicats viennent rappeler aux candidats qu'il faudra compter avec ces organisations. Elles puisent en effet dans les urnes une vraie légitimité.

Michel Noblecourt, le 01/04/2017 à 07h37

Bien installée dans le paysage syndical français depuis la

Libération, et même avant, comme syndicat dominant, la CGT vient de se faire détrôner par la CFDT. C'est une révolution qui a marqué l'annonce, vendredi 31 mars, de la mesure de représentativité syndicale. Depuis la réforme de 2008, le principal critère de cette représentativité est celui de l'audience électorale. Elle est calculée tous les quatre ans sur la base des élections professionnelles dans les entreprises d'au moins onze salariés, ce résultat étant agrégé avec ceux des scrutins dans les très petites entreprises et dans les chambres d'agriculture. Pour être représentatif, un syndicat doit obtenir au niveau interprofessionnel, comme dans les branches, au moins 8 % des voix, ce seuil étant fixé à 10 % dans les entreprises.

Vendredi, le Haut conseil du dialogue social a communiqué les résultats sur la période s'étant écoulée entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016. Sur 13 244 736 salariés inscrits, plus de 5,6 millions se sont exprimés -195 518 de plus que lors de la précédente mesure-, soit une participation de 42,76 %. Mais si l'on considère les seules entreprises ayant au moins 11 salariés, la participation a été de 62,63 %, un score bien supérieur à bien des élections politiques. La CFDT est arrivée en tête avec 26,37 % (+0,37 par rapport à 2013), près de deux points devant la CGT (24,84 %, -1,92) suivie par FO 15,59 % (-0,35), la CFE-CGC 10,67 % (+1,24 point), la CFTC 9,49 % (+0,19), l'UNSA 5,35 % (+1,09) et Solidaires 3,46 % (-0,01).

Prise de risque

Michel Noblecourt, le 01/04/2017

Ce résultat représente une belle victoire pour la CFDT qui voit ainsi récompensé l'effort de développement de son implantation dans le secteur privé depuis plus d'une décennie. Elle valide aussi la prise de risque de la stratégie menée par son secrétaire général, Laurent Berger, qui a soutenu la quasi-totalité des réformes sociales de François Hollande pendant son quinquennat, alors même que ce dernier devenait de plus en plus populaire.

A contrario, il s'agit d'une sévère défaite pour la CGT, qui se trouve privée de sa première place. Dans un communiqué, la centrale de Philippe Martinez affirme qu'elle « ne peut se satisfaire de ce résultat », qu'elle attribue notamment à « un déficit de présence » auprès de l'ensemble du salariat. Mais en agrégeant le secteur privé et la fonction publique, elle assure qu'avec 24,86 % des suffrages, elle reste la première organisation, occultant le fait que la CFDT affiche un nombre d'adhérents (860 243) nettement supérieur au sien (686 093).

A trois semaines du premier tour de l'élection présidentielle, cette mesure de représentativité va rappeler aux candidats qu'il faudra compter avec le syndicalisme qui puise dans les urnes une vraie légitimité. Fait inédit, Jean-Christophe Cambadélis, le premier secrétaire du Parti socialiste, s'en est réjoui, en soulignant que « cette nouvelle donne indique que le syndicalisme réformatrice n'est pas repoussé par les salariés », évolution ju-

gée nécessaire pour « accoucher d'une vraie démocratie sociale ».

Mais à l'heure où la règle de l'accord majoritaire, requérant, pour qu'un compromis soit valide dans l'entreprise, qu'il soit ratifié par des syndicats ayant obtenu plus de 50 % des suffrages, est amenée à s'étendre dans les entreprises, la frontière entre les deux syndicalismes reste fragile. Le bloc des réformistes – CFDT, CFTC, UNSA – représente 41,21 % et le bloc des syndicats dits contestataires – CGT et FO – 40,44 %. Entre les deux, la CFE-CGC, qui refuse de s'aligner sur l'un des deux camps, sera en position d'arbitre. D'autres révolutions sont peut-être à venir.

Belle victoire de la CFDT ? Il convient de relativiser.

Lucifer, le 01/04/2017 à 13h34

La CFDT ne progresse que de 0,37%. En Clair, elle stagne. Si elle occupe la première place, c'est en raison d'un recul de la CGT de 1,92%. Un recul significatif mais pas rédhibitoire. En revanche, ce qui est le plus significatif est la distorsion de l'implantation de ces deux syndicats : la CFDT est le syndicat du privé, la CGT du public. Le taux de participation octroie à l'ensemble des syndicats une légitimité qui leur était contestée.



« C'est surtout un reflux de la CGT »

Recueilli par Olivier Pirot, le 01/04/2017

Le passage à la deuxième position de la CGT dans le paysage économique privé n'est pas une surprise pour les observateurs. Dominique Andolfatto, professeur des universités en Science politique à l'université de Bourgogne-Franche-Comté ne qualifie d'ailleurs pas ce changement « d'historique ». Il se justifie : « C'est la conséquence d'une évolution lente, d'une baisse tendancielle de la CGT. Lors de la dernière mesure, en 2013, les deux syndicats étaient très proches. Ce n'est pas une rupture soudaine. » Le plus gros bouleversement se fera surtout sur le plan de la communication. « La CFDT va afficher le fait qu'elle est désormais numéro 1, c'est un changement surtout symbolique. »

Car, selon ce spécialiste des syndicats et auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet, la principale information concerne surtout le reflux de la CGT « dans le contexte pourtant de la forte mobilisation contre la loi Travail ». Ce qui ressort, « c'est que ce sont les organisations de dialogue, non-contestataires et réformatrices, qui ont le plus progressé comme UNSA et la CFE-CGC. En re-

vanche, les syndicats comme la CGT et FO, plus dans la lutte et la contestation, sont en recul. » Il ajoute même : « Il s'agit d'une forme de sanction pour les syndicats qui sont dans l'hostilité ».

Le chercheur voit plusieurs raisons pour expliquer ce recul. « La CGT paie sûrement ses turpitudes : l'affaire Thierry Le Paon, la succession de Bernard Thibault mal maîtrisée, le fait que Philippe Martinez ait été contesté... Cette crise de gouvernance est peut-être responsable de cette perte de son audience. La ligne manquait peut-être de visibilité, la radicalisation n'a pas été suivie... » notamment lors du blocage des raffineries de carburants.

« Et puis, la CGT paie aussi un problème structurel, celui de ne pas s'être tourné comme la CFDT vers la nouvelle économie et les services, note Dominique Andolfatto. Elle est restée accrochée à ses vieux bastions. » Et même là, elle a reculé. « Les affaires dans certains CE comme Air France gérés par la centrale ont aussi peut-être eu un effet », ajoute-t-il.

Enfin, il tempère cet effet global : « Il ne faut pas oublier que ces élections ne sont qu'un agrégat de résultats en entreprises. Celles-ci se jouent certes sur l'image globale de la centrale mais aussi et surtout sur le bilan local dans les entreprises, sur les programmes, le charisme de leurs équipes en interne. » Des élections, ça se gagne aussi.

GESTION SOCIALE

Le seul hebdomadaire dédié à la négociation sociale

SUD, petit Poucet du syndicalisme, fait du sur place

Gestion Sociale, le 01/04/2017

Comme la CGT, l'Union syndicale Solidaires, alias SUD, a été desservie par la tendance générale à la modération et au réformisme. L'organisation reste stable à 3,46%, progressant de quelque 6000 voix par rapport à la précédente période. Ses principaux animateurs assurent

que SUD « continue son implantation au sein des entreprises ».

Elle est représentative dans 35 conventions collectives nationales et locales, dans le secteur de la santé et du social, des médias, de l'industrie, du commerce et des services, de la sous-traitance ferroviaire, de la culture. Pour la première fois, elle atteint le cap de 8% synonyme de représentativité, dans quelques branches dont l'animation et les jardineries-graineteries. Mais sa place forte reste la fonction publique.

Syndicats : la CGT perd la tête du cortège, qu'est-ce que ça change ?

Séverine Cazes et Aurélie Lebel, le 01/04/2017 à 12h24

Détrônée par la CFDT, qui devient le premier syndicat dans le privé, la centrale cégétiste est reléguée en deuxième position. Qu'est-ce que cela va changer pour le dialogue social en France ?

C'est une victoire historique pour la CFDT. Vendredi 31 mars, le Haut Conseil du dialogue social a annoncé les résultats de la représentativité syndicale en France. Et pour la première fois, dans le secteur privé, le syndicat réformiste de Laurent Berger décroche la première place, raflant la mise à la CGT, plus contestataire, qui depuis un siècle était la première organisation syndicale au niveau national.

«Nous sommes très contents de ce résultat, se réjouit le secrétaire général de la CFDT. Il montre notre forte implantation sur le terrain, au sein des entreprises. Et nous souhaitons faire encore mieux dans les années qui viennent.»

Qui sont les gagnants ?

La CFDT, évidemment, puisqu'elle s'impose avec 26,37 % des votes dans le privé lors des élections professionnelles (entreprises de plus de 11 salariés, TPE et chambres d'agriculture). Mais au-delà du symbole très fort, d'autres organisations syndicales ont grappillé du terrain, selon Raymond Soubie, l'ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy. «La CGC (+ 1,24 %) progresse doucement depuis le dernier vote il y a quatre ans, tout comme l'UNSA (+ 1,09 %). Après, la CFTC (+ 0,19 %) est aussi une vraie surprise car elle arrive à se maintenir.»

Qui sont les perdants ?

Même si les résultats étaient prévisibles pour la CGT, c'est un revers pour le syndicat de Philippe Martinez, en crise depuis plusieurs années. Certes, la CGT reste encore la première organisation syndicale si l'on cumule le privé et le public, mais elle paie les conséquences «d'une doctrine peu claire et d'un corps militant désuni», analyse Raymond Soubie. La centrale cégétiste a notamment perdu des voix à la SNCF, chez Orange ou chez EDF.

Cela changera-t-il quelque chose au dialogue social ?

Pas si sûr ! Même si Laurent Berger entend bien « prendre part aux discussions sociales et économiques du pays », certains candidats ont déjà fait savoir qu'ils tiendraient les organisations syndicales à distance. « François Fillon et Emmanuel Macron ont prévenu que les principales réformes ne passeraient pas par des accords interprofessionnels, précise Raymond Soubie. Et Emmanuel Macron veut même étatiser l'assurance chômage ! »

Et dans l'entreprise ?

Là encore, l'impact de la nouvelle représentativité des syndicats ne devrait pas fondamentalement changer la donne. Car ici ou là, la CGT ou FO gardent des bastions : les résultats nationaux ne reflètent pas les rapports de forces existant au sein de chaque entreprise.

La CFDT va-t-elle signer seule des accords ?

Juridiquement, elle en a tout à fait le droit. En effet, en « poids relatif », c'est-à-dire si l'on comptabilise uniquement les résultats des syndicats ayant obtenu plus de 8 %, la CFDT dépasse la barre des 30 %. Cela lui permet en théorie de signer seule des accords interprofessionnels, comme, par exemple, celui sur la formation en 2014 ou sur la sécurisation de l'emploi en 2013. « Mais on a trop vu ça par le passé ! tacle Laurent Berger. Nous souhaitons surtout continuer à travailler avec la CFTC, l'UNSA et, autant que possible, avec la CFE-CGC. »

LA CFE-CGC, un syndicat en position d'arbitre ?

Lors des prochaines négociations, la CFE-CGC devrait être largement draguée par les autres syndicats. Car d'un côté, le bloc réformiste de la CFDT-CFTC-UNSA comptabilise 41,21 % des suffrages. En face, les « contestataires » (CGT et FO) capitalisent 40,44 % des votes. Or, depuis la loi El Khomri, les accords d'entreprise sur la durée du travail nécessitent de rassembler 50 % des suffrages. Le syndicat du centre, tantôt réformiste, tantôt contestataire, devrait donc revêtir régulièrement le maillot de l'arbitre.

La CFDT détrône la CGT : «pas une révolution» pour Mailly (FO)

Le Figaro.fr avec AFP, mis à jour le 31/03/2017 à 13h26,
publié le 31/03/2017 à 13h25

Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a estimé vendredi que la victoire de la CFDT aux élections dans le privé, devant la CGT, n'était «pas une révolution» et qu'elle ne «changeait pas le comportement» de FO, qui reste numéro trois. «Ca n'est pas une révolution en tant que telle. Ca ne bouleverse pas le paysage syndical et ça ne change pas le comportement de FO», a déclaré M. Mailly à l'AFP.

La CFDT est devenue vendredi la première organisation syndicale chez les salariés du privé, détrônant la CGT,

tandis que FO, CFE-CGC et CFTC conservent leurs troisième, quatrième et cinquième places respectives. Force ouvrière a obtenu 15,59% des voix, contre 15,94% lors de l'audience précédente en 2013. «C'est une stabilisation, je trouve cela encourageant d'autant qu'on a progressé en voix», a réagi M. Mailly.

«Notre troisième place est consolidée. FO a toujours prôné une liberté de comportement, qui est le réformisme militant», a-t-il expliqué, ajoutant: «un syndicat qui ne signe jamais, c'est pas normal, un syndicat qui signe tout, c'est pas normal non plus».

Les résultats des élections ne sont «pas liés à la loi travail, puisque c'est un cycle électoral de quatre ans», a-t-il également commenté.

Les Echos

LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE

Social : l'échec historique de la CGT face aux réformistes

- La CFDT a détrôné la CGT de la première place dans le privé qu'elle occupait depuis 1895.
- Le scrutin rebat aussi les cartes de la représentativité des syndicats pour les accords de branche.

Historique ! Avec 26,37 % des voix contre 24,85 %, la CFDT a détrôné la CGT de sa place de premier syndicat du privé qu'elle occupait depuis sa création en... 1895 ! Pour l'organisation de Laurent Berger, cette victoire est le fruit de la stratégie réformiste assumant, malgré les coups encaissés, nombre d'accords dans les entreprises ou interprofessionnels, et soutenant les grandes mesures du quinquennat Hollande, baisse des charges du pacte de responsabilité, loi travail ou encore travail dominical. Pour la centrale de Philippe Martinez, la claque est double. D'une part, parce qu'elle

est désormais nettement derrière, mais, surtout, parce qu'elle est la seule à avoir perdu de l'audience. Les meilleures performances sont à mettre au crédit de l'Unsa et, encore plus, de la CGC, qui a réduit l'écart avec FO, toujours en troisième place. Conséquence collatérale de la réforme de 2008, le paysage syndical dans les branches va aussi évoluer avec les résultats du scrutin. A ce jeu, la grande perdante est la CFTC, sous les 8 % pour valider des accords dans 24 branches de plus de 50.000 salariés.

// PAGE 5 ET L'ÉDITORIAL
D'ÉTIENNE LEFEBVRE PAGE 11

La CFDT ravit à la CGT la première place dans le privé

- La CFDT a obtenu 26,37 % des voix, contre 24,85 % pour la CGT.
- Cette dernière perd 50.000 voix malgré la progression des suffrages exprimés.

SOCIAL

Leïla de Comarmond
@leiladeco

C'est une révolution dans le paysage syndical français. La CFDT est devenue le premier syndicat au niveau national dans le secteur privé, devant la CGT. Le secrétaire général du plus vieux syndicat français, créé en 1895, qui n'avait jusqu'à présent jamais été détrôné, n'a pas voulu laisser à d'autres l'annonce de sa défaite : une petite heure avant la proclamation officielle, ce vendredi, des résultats de la deuxième vague des élections de représentativité depuis la réforme de 2008 qui les a institués. Philippe Martinez a dévoué l'information à l'AFF.

La CFDT a obtenu 26,37 % des voix, contre 24,85 % pour la CGT, alors que les deux étaient au coude-à-coude, avec respectivement 26 % et 26,77 % en 2013. La CGT saurait cependant l'honneur en restant la première organisation syndicale française, public et privé confondus. Philippe Martinez n'a d'ailleurs pas manqué de le souligner dans la vidéo qu'il a postée peu après l'annonce des résultats.

Mais pour la centrale, c'est une double claque. Non seulement parce que l'organisation de Laurent Berger, qui la talonnait en 2013, a cette fois-ci une nette avance sur elle. Mais aussi parce que la perte de la première place résulte d'un recul

important de son propre score. C'est la seule centrale syndicale à avoir perdu de l'audience. Alors même que le nombre de suffrages exprimés a progressé de près de 200.000, elle a perdu 50.000 voix. Son assise s'est donc effritée. Celle de la CFDT a, en revanche, progressé, avec une augmentation d'environ 65.000 voix. Son secrétaire général, Laurent Berger, n'a pas manqué de saluer son résultat « historique ». « Le syndicalisme vient de changer de visage », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse, annonçant un rassemblement de 10.000 militants pour fêter la victoire de son organisation à Paris, le 3 octobre.

Le résultat de vendredi est assurément une victoire. Avec un deuxième symbole qui s'ajoute à celui de l'obtention de la première place. « Nous passons le cap des 30 % qui permet, le cas échéant, de valider seuls des accords interprofessionnels », a souligné Laurent Berger, évoquant la hausse du pouvoir de signature de la CFDT consécutive à celle de son audience. Un pouvoir de signature que seule la CGT détenait et qu'elle a, elle, perdu.

Performances importantes
Mais la dynamique aurait pu être meilleure. En pourcentage, la CFDT ne progresse que de quelques dixièmes de point (0,37 %). Et ce n'est pas la centrale qui a le plus progressé par rapport à la mesure de 2013. Les performances les plus importantes

concernent l'UNSA (5,35 % contre 4,26 % en 2013) et, encore plus, la CGC.

La petite Union nationale des syndicats autonomes, née en 1993, reste encore à la porte des grandes négociations car elle ne franchit pas le seuil fixé par la loi à 8 %, mais si Solidaires, elle aussi non représentative, stagne, elle a gagné autant de voix que la CFDT entre 2013 et 2017. Elle a bénéficié, bien sûr, de l'effet TPE : elle a été la seule centrale à progresser dans ces entreprises, mais cela ne lui a apporté que 7.000 voix. Les résultats montrent donc une réelle dynamique d'implantation dans les entreprises.

Cependant, ce n'est pas celle qui réalise la meilleure performance. La

CGC a, en effet, gagné quelque 80.000 voix en quatre ans. L'organisation catégorielle a progressé de plus d'un point. Elle réduit l'écart avec Force ouvrière à 5 points, contre 6,5 en 2013. FO, qui souligne dans un communiqué une « stabilisation » de ses résultats, confirme, pour sa part, sa place de troisième force syndicale, avec un score en légère baisse, à 15,59 %, contre 15,94 % en 2013. La CFTC fait à peine mieux, avec 26.000 voix supplémentaires. Une évolution qui « prouve que son ancrage dans le paysage syndical français est solide », a-t-elle déclaré. Comme pour se rassurer.

Lire l'éditorial d'Etienne Lefebvre Page 11

La CFTC, grande perdante dans les branches

Désormais, dans les branches, seuls les syndicats dont le score atteint au moins 8 % seront déclarés représentatifs.

Le poids respectif des grandes confédérations n'est pas le seul enjeu de la mesure de la représentativité que vient de publier le ministère du Travail. La compilation des élections professionnelles dans les entreprises d'au moins 10 salariés et celle des salariés des TPE se déclinent, en effet, dans les différentes branches. Les scores vont y déterminer le rapport de force pour les quatre ans à venir, mais aussi les conditions de validation des accords qui y seront éventuellement signés. Ce n'est pas le moindre des enjeux des arrêtés qui seront publiés : fixer le paysage syndical dans les branches.

Or, sur ce plan, un changement important va intervenir. Depuis 2013, un syndicat affilié à une confédération représentative au niveau national était, de droit, considéré comme représentatif dans la branche. Il avait le droit de participer aux négociations et un pouvoir de signature au prorata du total des scores des syndicats représentatifs. C'est fini. Une fois les prochains arrêtés de représentativité publiés, le couperet des 8 % devrait s'appliquer à tout le monde, à prévu la réforme de 2008.

Représentativité

L'enjeu des résultats dans les branches en est donc renforcé. Il reste limité pour la CFDT, qui franchit la barre des 8 % dans toutes les branches de plus de 50.000 salariés, réalisant sur ce champ son score le plus élevé dans celle des soins à domicile avec près de 41 %, devant les assurances (37 %) et les experts-comptables (36 %). La CGT, elle aussi, est implantée quasiment partout. Parmi les branches de plus de 50.000 salariés, elle n'atteint pas les 8 % dans la seule

branche de l'administration des établissements privés catholiques. À l'inverse, elle fait plus de 37 % chez les ouvriers du bâtiment, son maximum, et au-delà de 35 % dans la propriété et dans la production agricole.

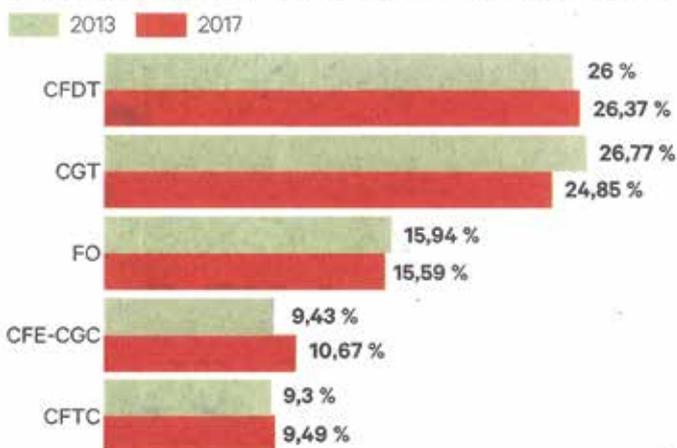
Force ouvrière ne passe pas la barre des 8 % dans seulement deux branches de plus de 50.000 salariés : les établissements privés catholiques, comme la CGT, et la nouvelle branche du sport. C'est dans la restauration rapide qu'elle fait son meilleur score : près de 31 %.

La CFDT enregistre son meilleur score dans les soins à domicile, la CGT chez les ouvriers du bâtiment et FO dans la restauration rapide.

La CFTC devrait être la grande perdante de la deuxième mesure de représentativité syndicale dans les branches. Elle se retrouve sous la barre des 8 % dans 24 d'entre elles de plus de 50.000 salariés, représentant au total quelque 4 millions de personnes, dont 13 de plus de 100.000 salariés. Parmi ces dernières, on retrouve les employés à domicile ou les industries électriques et gazières mais aussi la chimie, l'hospitalier privé non lucratif, les hôtels-café-restaurants, l'artisanat du bâtiment. Si la fédération de la métallurgie CFTC va rester représentative chez les ingénieurs et cadres, car elle y passe la barre des 8 %, ce n'est le cas que pour moins de 20 branches territoriales sur quelque 70. Résultat : celle qui fut historiquement un partenaire privilégié de l'UIMM avec FO et la CGC devrait perdre sa représentativité nationale globale dans la métallurgie. — L. de C.

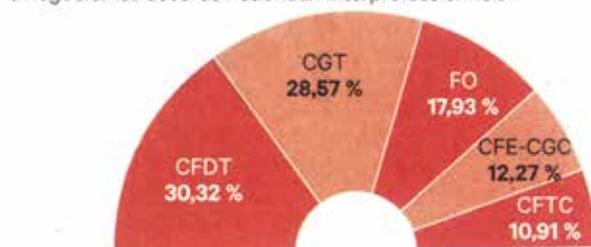
L'audience des syndicats représentatifs

Ayant obtenu une audience supérieure ou égale à 8 %
En % des voix obtenues aux élections professionnelles du secteur privé



Leur poids relatif à la table des négociations

En % des voix recueillies par les syndicats autorisés à négocier les accords nationaux interprofessionnels



LES ÉCHOS / SOURCE : MINISTÈRE DU TRAVAIL



La CFDT première organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel devant la CGT

Par Sixtine de Villeblanche, le 31/03/2017
dépêche n°559816

La CFDT devient la première organisation syndicale représentative des salariés au niveau national et interprofession-

nel, devant la CGT qui recueille 1 304 312 voix, soit 24,86 %, selon un communiqué de la CGT du 31 mars 2017. Les résultats globaux de l'audience ont été communiqués ce matin aux syndicats par le HCDS : la CFDT obtient 26,37 %, FO 15,59 %, la CFE-CGC 10,67 %, la CFTC 9,49 %, l'UNSA 5,35 % et Solidaires 3,46 %, ces deux dernières organisations restant non représentatives. Le cycle électoral de quatre années destiné à mesurer la représentativité des organisations syndicales dans les entreprises de plus de 10 salariés, s'est en effet achevé au 31 décembre 2016. Ces résultats, agrégés au scrutin concernant les salariés des TPE, établissent la représentativité des syndicats pour les salariés du privé à partir des résultats électoraux obtenus entre janvier 2013 et décembre 2016.

Pas de démarche «électorale», selon la CFDT

Catherine Abou El Khair et Alexandra Turpin, le 31/03/2017

«Nous savions depuis 2013 que cela était possible mais nous n'imaginions pas un tel écart aujourd'hui», commente Laurent Berger, lors d'une conférence de presse organisée ce vendredi 31 mars. Selon le secrétaire général de la CFDT, cette première place «confirme un type de syndicalisme, [...] capable de regarder la réalité en face pour mieux la transformer», qui peut faire «des propositions, parfois pas comprises sur le coup» et «capable d'assumer sa part de responsabilité». «Si on avait été dans une démarche purement électorale depuis 7, 8 ans maintenant, nous aurions, alors qu'existe la représentativité, sans doute essayé de jouer à ne pas faire de bruit», a-t-il poursuivi. À l'inverse, souligne Laurent Berger, «nous avons pris des risques», faisant allusion au soutien de la confédération à la loi Travail.

La CGT «ne peut se satisfaire de ce résultat»

La CGT «ne peut se satisfaire de ce résultat», explique-t-elle dans un communiqué. «Quand la CGT est présente à une élection elle enregistre le plus souvent de meilleurs résultats que ses homologues syndicaux. Cela ne suffit pas à compenser un écart de 500 000 électeurs avec la CFDT et les reculs électoraux dans quelques grandes entreprises», ajoute-t-elle. Lors d'une conférence de presse de janvier 2017, Philippe Martinez avait explicité cet «écart» : il s'agit des «électeurs qui peuvent voter pour la CFDT et ne peuvent pas voter pour la CGT car il n'y a pas de liste CGT» (lire sur AEF).

L'organisation syndicale, qui perd sa première place, «aura à cœur de mieux représenter les salariés dans leurs diversités» : «C'est une invitation pour toute la CGT à être encore plus présente, plus accessible, auprès de tout le salariat, toutes les catégories sociales du salariat.»

FO «reste nettement troisième»

FO met en avant une «stabilisation des résultats», dans

un communiqué. Force ouvrière «reste ainsi nettement la troisième confédération dans le secteur privé», avec une «amélioration du nombre total de suffrages exprimés». Pour l'organisation, c'est une «reconnaissance et un encouragement pour le syndicalisme libre et indépendant». Elle rappelle, en outre, sa demande de rétablir la libre désignation du délégué syndical.

CFE-CGC et CFTC progressent

«La CFE-CGC renforce sa position d'acteur incontournable du dialogue social» a déclaré la confédération dans un communiqué. L'organisation syndicale se félicite de son «très bon score de 19,39 %» dans son champ catégoriel composé des techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres.

De son côté, la CFTC souligne l'amélioration de son score par rapport au premier cycle (2009 - 2012). «Elle prouve ainsi que son ancrage dans le paysage syndical français est solide», explique-t-elle. Son «unique priorité» reste de «défendre tous les salariés, les demandeurs d'emploi et, plus largement, tous les actifs».

«très bons résultats» de l'UNSA, Sud «stable»

L'UNSA souligne sa progression, «en voix comme en points», dans un communiqué. Elle affirme être désormais représentative dans 86 branches, contre 58 en 2013. «Ces très bons résultats sont dus au travail militant effectué sur le terrain et aux centaines de nouvelles implantations syndicales de l'UNSA dans les entreprises privées», fait savoir l'organisation.

Solidaires «reste stable en pourcentage», indique-t-elle dans un communiqué. Elle précise n'être présente que «dans un peu plus de 15 % des entreprises ayant des élections professionnelles, malgré son développement continu». L'organisation syndicale affirme gagner sa représentativité dans différents secteurs notamment l'animation ou les prestataires de services du secteur tertiaire. Par ailleurs, elle demande une «véritable mesure de représentativité» qui prenne en compte «l'ensemble des résultats électoraux, y compris ceux de la fonction publique».

« L'enjeu pour la CFDT est de montrer que le syndicalisme qu'elle défend porte ses fruits »

Recueilli par *Philippine Donnelly*, le 31/03/2017 à 18h17

Frank Georgi, maître de conférences au Centre d'histoire sociale de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et spécialiste de l'histoire de la CFDT (1), explique pourquoi ce syndicat vient de devancer la CGT dans le secteur privé.

C'est l'aboutissement d'une politique volontariste d'implantation et d'un syndicalisme de négociation qui veut prendre en compte les transformations du salariat.

La CFDT est devenue le premier syndicat dans le privé, devant la CGT. Est-ce le signe d'un changement profond du paysage syndical français ?

Frank Georgi : Ça n'est pas un changement brutal, mais plutôt une dynamique en cours depuis longtemps.

La CFDT s'est largement constituée en opposition à la CGT, qui a longtemps été hégémonique dans le syndicalisme français. Rappelons qu'elle est l'héritière de la CFTC : en 1964, une partie du mouvement a souhaité une déconfessionnalisation et créé la CFDT.

Le syndicat tente ensuite d'établir un accord d'unité d'action avec FO, qui échoue immédiatement. Elle s'allie alors à la CGT, dans l'idée que cela lui apportera de la visibilité.

Dans les années 1980, l'ensemble des syndicats est touché par un effondrement des effectifs. Mais la CGT chute plus vite, et pendant une période plus longue, que la CFDT. Dès les années 1990, cette dernière parvient à enrayer la chute du nombre d'adhérents, au prix de gros efforts de mobilisation.

Même si elle perd 10 % de ses membres après la réforme des retraites de 2003, elle parvient ainsi progressivement à se hisser au même niveau que la CGT.

Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est qu'elle a franchi un cap hautement symbolique. Il faut comprendre que dans l'imaginaire de la CFDT, un tel résultat était inimaginable.

Comment l'expliquer ?

Frank Georgi : Depuis 25 ans, la CFDT mène une po-

litique volontariste d'implantation. Elle a mené ce travail de manière plus précoce et plus intense que la CGT après le choc de désyndicalisation des années 1980.

Par ailleurs, la CFDT met l'accent depuis longtemps sur la transformation du salariat. Laurent Berger a d'ailleurs récemment déclaré : « Je ne veux pas me battre pour un monde qui n'existe plus. » Mais dans le même temps, elle insiste aussi sur la négociation pour l'acquisition de protections et de droits nouveaux, qu'elle oppose au pur syndicalisme de protestation, visant ainsi implicitement la CGT.

La CFDT affiche une culture de la concession. On l'a vu sur la « loi travail », où elle a largement mis en avant les aspects qu'elle a jugés positifs du texte, notamment le compte pénibilité et la garantie jeunes. Une façon de faire passer l'idée qu'elle défend un syndicalisme efficace, force de proposition, qui peut peser.

Il est intéressant aussi de noter que la CFDT articule beaucoup ses discours autour des droits et des aspirations individuelles de chacun – alors que traditionnellement, « l'ancien » syndicalisme prend en compte les droits collectifs.

Que change ce résultat, en dehors de la portée symbolique ?

Frank Georgi : La symbolique est importante parce que la CFDT se bat pour changer l'image du syndicalisme. Elle pourra ainsi se servir de cette victoire pour relégitimer le syndicalisme dans son ensemble, alors que certains candidats à l'élection présidentielle semblent vouloir parfois se passer de la négociation collective.

L'enjeu pour la CFDT maintenant va être de se dégager de l'image du syndicat qui signe tous les accords. Il va lui falloir incarner celle d'un syndicat en position de force pour porter le dialogue social et acquérir des protections nouvelles. Montrer que le syndicalisme qu'elle défend porte ses fruits.

En cette période de campagne électorale, se pose aussi la question de son discours non-partisan. Jusqu'à présent, la CFDT ne donnait pas de consignes de vote, en dehors de faire barrage au front national.

Mais si un gouvernement qui entend passer outre les partenaires sociaux est élu, il n'est pas sûr qu'elle pourra poursuivre cette culture du dialogue et du compromis.

(1) Auteur de *CFDT : l'identité en questions. Regards sur un demi-siècle (1964-2014)*, Nancy, Arbre bleu éditions.

La CFDT, histoire d'un syndicat réformiste

Décryptages par Marie Théobald, le 31/03/2017 à 18h05

LE SCAN ÉCO - Alors que la CFDT vient de décrocher la première place dans le coeur des salariés du privé, retour sur l'histoire d'une centrale réformiste.

Historique! C'est le mot de Laurent Berger, secrétaire général du nouveau leader, pour qualifier la victoire du syndicat qui a gagné la première place dans le privé et détrôné la CGT. La CFDT a recueilli 26,37% des suffrages, la CGT 24,85%, FO 15,59%, la CFE-CGC 10,67% et la CFTC 9,49%, a annoncé la Direction générale du travail dans un communiqué. Lors du scrutin précédent, en 2013, la CGT et la CFDT étaient au coude à coude: 26,77% des voix pour la CGT, 26% pour la CFDT, suivies de FO (15,94%), la CFE-CGC (9,43%) et la CFTC (9,3%).

C'est en 1964 que la CFTC (née en 1919) devient la CFDT, en se déconfessionnalisant, avec 70 % des mandats. L'actuelle CFTC est issue de la minorité ayant refusé ce résultat. Forte de 572.000 adhérents à sa création, le nombre s'est stabilisé aux environs de 850.000 depuis 2009, même si la méthode de chiffrage des syndicats a été plusieurs fois remise en cause. Au sein des adhérents, la parité est respectée avec 52% d'hommes et 48% de femmes.

La CFDT est un syndicat qui ne se considère «ni de gauche, ni de droite», mais simplement du côté des salariés. Son but affiché? La lutte contre les inégalités. Par exemple, c'est la CFDT qui a obtenu, en 2003, le droit à la retraite à 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler jeunes. Il s'agissait d'une contrepartie octroyée par le gouvernement Raffarin que la confédération avait

soutenu, à rebours des autres organisations. Le ministère voulait augmenter la durée de cotisation et aligner celle des fonctionnaires sur la durée de cotisation des salariés du privé. Le soutien à cette réforme avait néanmoins déclenché une crise interne au syndicat: on parle d'un départ de 10% à 20% des effectifs militants à cette occasion. La CFDT n'avait retrouvé ses troupes que des années plus tard. En 2010, la CFDT s'oppose en revanche à la réforme des retraites qui repousse l'âge légal de départ à 62 ans, aux côtés de la CGT, FO, la CFE-CGC et la CFTC. Cohérente, la CFDT a toujours soutenu un allongement de la durée de cotisation plutôt qu'un report de l'âge légal, qui pénalise alors ceux qui ont commencé à travailler jeunes. Finalement la réforme portée par le gouvernement Fillon est adoptée.

C'est elle aussi qui contribua à l'élaboration des lois Auroux, en 1982, qui ont donné, entre autres, la possibilité, sous certaines conditions, de conclure des conventions et accords collectifs (sur le temps de travail, salaires, etc.) dérogeant à des dispositions législatives et réglementaires. En 1995, elle soutient la profonde réforme de la Sécurité sociale proposée par Juppé, rompant alors l'unité syndicale. Elle a aussi contribué à la mise en place, en 1997, des 35 heures, qu'elle a revendiquées. En 2006, elle s'oppose au Contrat première embauche (CPE) du gouvernement Villepin. La fronde fera reculer l'exécutif. Le CPE était destiné aux moins de 26 ans et facilitait leur licenciement.

La CFDT a notamment bénéficié, ces dernières années d'une perte de crédibilité de la CGT de Philippe Martinez: proposition des 32 heures, manifestations violentes contre la loi travail plus récemment. La recherche de compromis fait partie des qualités de la centrale, mises en avant notamment lors de la bataille sur la loi travail.

Recul de la CGT : l'échec d'une stratégie de radicalisation

Marie Visot, le 31/03/2017 à 18h33

La CFDT de Laurent Berger a ravi la première place des organisations syndicales auprès des salariés du secteur privée au détriment de la CGT.

En arrivant en tête lors des élections dans les très petites entreprises, la CGT avait gagné la première manche. Mais sa stratégie des dernières années ne lui a pas permis de gagner la seconde. Et, au bout du compte, elle perd la bataille.

Ce revers est l'épilogue d'une politique de radicalisation, de moins en moins convaincante pour les salariés. Car cela fait un certain temps déjà que la centrale de Montreuil s'effrite dans ses bastions. En 2016, l'alerte

avait sonné chez EDF, où elle n'avait recueilli que 34,7 % des voix aux élections, un résultat en recul de près de 12 points par rapport à 2007. À la SNCF, son score avait aussi fondu de 5 points entre 2007 et 2014. Et elle n'était déjà plus en tête chez Renault ou chez Orange.

Après les turbulences liées à la succession mouvementée de Bernard Thibault il y a quatre ans, la CGT avait opté pour une ligne dure et contestataire, d'abord sous la direction de Thierry Le Paon, puis celle de Philippe Martinez. Pendant ce temps, la CFDT jouait son rôle de syndicat réformiste, tentant même d'avancer main dans la main avec le gouvernement sur certains sujets. Au printemps dernier, l'organisation de Laurent Berger a notamment soutenu l'essentiel de la loi travail, quand la CGT bloquait le pays pour en exiger le retrait.

«C'est un résultat qui montre ce qu'on craignait - c'est-à-dire qu'on a un déficit d'implantation»

Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT

Cette fuite en avant, aiguillonnée par les militants d'extrême gauche et parfois teintée de violence, n'a pas fédéré les salariés. La meilleure preuve en a été, justement, l'échec de la mobilisation contre la loi El Khomri. Les cortèges de printemps ont été bien moins fournis que ne l'espérait la CGT. Au maximum, le 31 mars, ils ont réuni 400.000 personnes selon la police, très loin du million de manifestants contre la réforme des retraites de 2010. Au final, la centrale n'a non seulement pas obtenu le retrait de la loi travail qu'elle demandait, mais aucune de ses propositions n'a été reprise par le gouvernement, alors que la CFDT, de son côté, faisait passer des amendements à ce texte controversé.

Ces divergences ont creusé un fossé profond entre les deux syndicats. Comme un symbole de cette riva-

lité grandissante, la CFDT avait été huée au dernier congrès de la CGT, où Philippe Martinez avait pris ses distances avec «le syndicalisme rassemblé» cher à Bernard Thibault.

Dans cette dernière élection, la CGT est le seul syndicat qui perd des voix en brut. Philippe Martinez, tout en reconnaissant sa défaite, tente de dédramatiser la situation. «C'est un résultat qui montre ce qu'on craignait - c'est-à-dire qu'on a un déficit d'implantation», a-t-il souligné vendredi, expliquant aussi que la CFDT avait un potentiel de 500.000 électeurs de plus que la CGT. Soucieux de minimiser l'événement, le leader de la centrale cégétiste fait valoir que, «quand on prend le public et le privé, la CGT reste la première organisation syndicale» en France. Ce qui est exact: les deux secteurs confondus, elle obtient 24,3 % des suffrages, devant la CFDT (24 %) et FO (16,6 %), selon les calculs de l'AFP. Mais pour combien de temps?

Comment la CGT a dérivé vers l'extrême gauche et perdu la place de premier syndicat de France

Cécile Crouzel, mis à jour le 31/03/2017 à 17h44

ENQUÊTE - La CGT vient d'être détrônée par la CFDT comme premier syndicat de France. Un revers pour Philippe Martinez, qui avait axé son action autour de la contestation de la politique sociale-démocrate du gouvernement.

Comment la CGT en est-elle arrivée à perdre la place de premier syndicat de France avec son leader Philippe Martinez? La centrale avait pourtant tourné la page des turbulences nées de la succession ratée il y a quatre ans de Bernard Thibault et parle d'une seule voix. Arrivé en février 2015 à la tête de l'organisation, et d'abord élu uniquement par son parlement, le comité confédéral national, Philippe Martinez a su s'imposer. Les militants l'ont même confirmé à son poste en avril 2016, au congrès de Marseille, avec 95,4 % des voix. Son opposition à la loi travail au printemps dernier a fait le reste, en le faisant connaître du grand public, ce qui en retour a accru sa légitimité en interne. «La CGT a une culture de respect de l'autorité. Elle se cherchait un chef, elle l'a trouvé», résume Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail (IST).

Habilement, le nouveau numéro un cégétiste a su jouer du plus petit dénominateur commun des militants pour les fédérer: la contestation de la politique sociale-démocrate du gouvernement. En ce sens, la loi travail a été un magnifique tremplin. Le refrain sur la CGT attaquée de toute part - Philippe Martinez ne cesse de tonner contre la «répression syndicale» - a également très bien fonctionné parmi des cégétistes qui se voient souvent comme un dernier rempart des travailleurs. «Les sympathisants CGT se sentent trahis par ce gouvernement qui, selon eux, n'a mis en place aucune avancée sociale. Ils sont d'autant plus amers que la CGT avait appelé à

voter Hollande en 2012», souligne Jean-Daniel Levy, directeur du département Politique & Opinion d'Harris Interactive. Avec son discours teinté de marxisme, Philippe Martinez, qui a quitté le Parti communiste en 2002, est en réalité en phase avec une grande partie de sa base. Aux dernières élections régionales de 2015, alors que les sympathisants CFDT ont voté à 15 % pour le Front de gauche, ceux de la CGT l'ont fait à 35 %, le plaçant comme premier parti, selon une étude Ifop pour L'Humanité. Gageons que Jean-Luc Mélenchon sera leur candidat favori en 2017.

Montée des militants des partis d'ultragauche

Sur le plan de l'organisation interne, Philippe Martinez a un bureau en accord avec sa ligne. Les dirigeants plus ouverts, comme Éric Aubin, ou proches du PS, comme Mohammed Oussedik ou Sophie Binet, qui étaient présents sous l'ère Lapaon et parfois Thibault, en ont été éjectés. «Aujourd'hui, il n'y a pas d'opposition organisée à la ligne radicale choisie par Philippe Martinez, mais uniquement quelques critiques larvées. Les réformistes n'ont pas la capacité de mobiliser. De toute façon, ce n'est pas dans la culture de la CGT d'avoir une opposition interne constituée», explique Raymond Soubie, président d'Alixio et Taddeo et ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy à l'Élysée.

La multiplication des violences lors des manifestations, que le service d'ordre de la CGT n'a pas voulu ou pu contenir, est un signe inquiétant

Alors, tout irait dans le meilleur des mondes à la CGT? Pas vraiment. Pour certains observateurs, Philippe Martinez ne fait qu'accompagner une radicalisation de son syndicat qu'il ne maîtrise pas. Faibles face à des communistes encore bien installés il y a dix ans, les militants des partis d'ultragauche, comme le NPA (Nouveau Parti anticapitaliste) et LO (Lutte ouvrière), sont montés en puis-

sance, pour représenter aujourd'hui un quart ou un tiers des cégétistes. Le cas de Jean-Pierre Mercier, porte-parole en 2012 de la candidate LO à la présidentielle, Nathalie Arthaud, est emblématique. D'ancien leader CGT de l'usine d'Aulnay, il est passé délégué syndical central du groupe PSA. Ironie de l'histoire, lors de la crise de l'automobile du début des années 2010, Philippe Martinez, alors patron de la fédération CGT de la métallurgie, avait calmé le jeu face à la ligne jusqu'au-boutiste de Mercier... Autre signe inquiétant: la multiplication des violences lors des manifestations, faits d'activistes très politisés, que le service d'ordre de la CGT n'a pas voulu ou pu contenir.

Désormais, les mots d'ordre de la CGT sont contester, protester, rassembler, proposer, mais pas négocier. Ce qui rend quasi impossible toute action avec la CFDT. Cette dernière a d'ailleurs été brocardée au congrès de Marseille, où Philippe Martinez a pris ses distances avec «le syndicalisme rassemblé» cher à Bernard Thibault et ligne de la centrale depuis la fin des années 1990. Une autre rupture, signe d'un durcissement de la CGT.

«Je suis leur chef donc je les suis»

Certains estiment même que l'éviction de Thierry Lepaon début 2015 et son remplacement par Philippe Martinez ont été bien préparés. Les contestataires affichés d'alors -qui étaient les réformistes- auraient été les dindons de la farce. «Thierry Lepaon avait la volonté de donner plus de pouvoir aux unions locales, aux territoires, qui sont moins dogmatiques. Les grandes fédérations, plus idéologisées, en ont pris ombrage et se sont arrangées pour faire monter Martinez, lui-même patron de fédération de la métallurgie», explique un ancien. In fine, l'actuel secrétaire général n'aurait pas d'autre option que de tenir une ligne dure pour satisfaire ceux qui l'ont aidé à prendre la tête de la centrale, selon l'adage «je suis leur chef donc je les suis».

Preuve que les grands leaders de fédérations se sentent assez libres, les secrétaires généraux des fédérations des services publics, des fonctions publiques et de l'agro-alimentaire ont signé, le 23 novembre 2015, une tribune appelant à voter Front de gauche aux régionales. Ils se sont certes engagés à titre personnel mais le geste, une première depuis que le lien avec le PCF a été officiellement rompu il y a vingt ans, n'est pas passé inaperçu. Cela fait plusieurs années que la proximité avec Jean-Luc Mélenchon va croissant, de nombreux leaders cégétistes ayant par exemple participé à la «marche contre l'austérité» du 6 avril 2014 organisée par le Front de gauche. Mais alors que Thierry Lepaon se battait contre cette tendance, voulant préserver l'indépendance de la CGT, ou que Bernard Thibault avait milité - en vain - en 2005 pour que la CGT ne donne pas de consigne de vote lors du référendum sur la Constitution européenne, tel ne semble pas être le cas de Philippe Martinez.

La CGT souhaite en fait fédérer les mécontents du gouvernement socialiste, qu'ils soient plus à gauche ou...

plus à droite, pour les remettre dans le droit chemin. 27 % de ses sympathisants ont en effet voté FN aux régionales de 2015. Paradoxalement, une victoire de la droite en 2017 arrangerait la centrale de Philippe Martinez car elle lui permettrait d'être l'opposant numéro un, comme le Medef l'a été au début du mandat de François Hollande.

Le problème, c'est qu'on peut douter de l'efficacité d'une telle ligne. La CGT n'a pas obtenu le retrait de la loi travail qu'elle demandait. Les cortèges du printemps n'étaient d'ailleurs pas si fournis: au maximum, le 31 mars, ils ont réuni 400.000 personnes selon la police, très loin du million de manifestants contre la réforme des retraites de 2010. Plus généralement, la CGT n'a vu aucune de ses idées - il est vrai peu nombreuses - reprises par le gouvernement. La CFDT, elle, a obtenu la mutuelle santé pour tous, des amendements à la loi travail...

«Le discours radical et manichéen de la CGT ne passe pas auprès des salariés français»

Surtout, la radicalité ne convainc pas les salariés. La CGT s'effrite dans ses bastions. Chez EDF SA, elle n'a recueilli que 34,7 % des voix aux élections de 2016: le recul est de près de 12 points par rapport à 2007. À la SNCF, elle a perdu près de 5 points entre 2007 et 2014. La CGT n'est plus numéro un chez Renault ou chez Orange. Au niveau national, elle n'avait réussi en 2013 à maintenir sa place de premier syndicat dans toutes les entreprises, à une encablure de la CFDT (26,77 % des voix contre 26 %), uniquement grâce à son avance dans les très petites entreprises.

Les résultats de vendredi constitue un véritable camouflet pour la CGT, qui a toujours dominé le paysage syndical depuis sa création en 1895. Et un changement dans le rapport de force social et politique en France.

«Le discours radical et manichéen de la CGT ne passe pas auprès de salariés français qui sont davantage éduqués», explique un observateur. La centrale a été incapable de percer auprès des cadres et des techniciens, toujours plus nombreux en entreprise. «La culture de la grève s'érode en France, la CGT est de moins en moins en phase avec le monde salarié. Sa revendication sur les 32 heures ne correspond pas à leurs attentes», ajoute Bernard Vivier.

Pour s'adapter, la CGT est moins radicale sur le terrain: elle signe 84 % des accords dans les entreprises où elle est présente, alors qu'elle n'a validé aucun accord au national depuis des années. «Mais cette schizophrénie ne pourra pas durer éternellement», avertit Bernard Vivier. Bref, si l'adoption d'une ligne contestataire a été favorable à court terme, en permettant à la CGT de se ressouder, ce choix est porteur de déclin, voire de décadence, à long terme... La preuve, le résultat du vote des salariés qui ont préféré le reformisme de la CFDT.

L'UNSA progresse sur la route escarpée menant à la représentativité

Le 31/03/2017

Au vu des résultats du cycle électoral annoncés ce 31 mars, l'UNSA a fait des progrès, mais elle doit encore faire des efforts pour entrer dans la cour des grands.

L'UNSA séduit plus de salariés que précédemment. Elle a recueilli 64 859 suffrages supplémentaires, soit une augmentation de 30,07 %. Exprimé en points de représentativité, le bond est moins spectaculaire : +1,06 point par rapport à 2013. Au total, l'organisation dirigée par Luc Bérille (photo) a capté 280 555 voix, soit 5,35 % des suffrages exprimés, « malgré des moyens très modestes, incomparables à ceux consentis aux concurrents », tient-elle à préciser.

La progression se mesure également au nombre de branches professionnelles dans lesquelles l'UNSA a maintenant voix au chapitre : 86 conventions collectives nationales, au lieu de 58 filières, jusqu'ici. « La capacité à être encore plus utile et efficace dans la défense de l'intérêt des salariés s'étend donc ainsi à de nouveaux secteurs professionnels », dit-elle, qualifiant son propre score de « bon ».

Toutefois, la route vers la représentativité nationale est encore longue : il faut atteindre le cap de 8%, en plus de l'être dans des branches de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, tout en remplissant des critères liés à une ancienneté minimale de deux ans, à l'indépendance, au respect des valeurs républicaines, à la transparence financière. Mais sur ce dernier plan, l'UNSA a déjà fait ses preuves.



La CFDT devient le premier syndicat dans le privé

SOCIAL Laurent Berger, secrétaire général du nouveau leader, a qualifié ce vendredi ce résultat « d'historique »...

Le 31/03/2017 à 16h06, mis à jour le 31/03/2017 à 16h06

Le Haut conseil du dialogue social a rendu publique, ce vendredi, la mesure de la représentativité syndicale. Et véritable séisme dans le monde du syndicalisme : la CFDT devient la première organisation syndicale au niveau national chez les salariés du privé, détrônant ainsi la CGT. La CFDT a recueilli 26,37 % des suffrages et la CGT 24,85 %, a annoncé ce vendredi la Direction générale du travail.

Etablie désormais tous les quatre ans, cette mesure désigne les confédérations représentatives au niveau national interprofessionnel.

L'organisation peut désormais signer un accord seule

En poids « relatif », mesuré parmi les seuls syndicats re-

présentatifs, la CFDT a recueilli plus de 30 % (30,32 %), ce qui lui permet désormais de signer un accord seule. La CGT, elle, est à 28,57 %. C'est ce poids relatif qui est valable lors des accords interprofessionnels, comme celui sur la formation en 2014 ou sur la sécurisation de l'emploi en 2013.

« C'est un résultat historique. Je suis heureux », a confié Laurent Berger, secrétaire général du nouveau leader, qui s'est également dit « content » que les « militants dans les entreprises, qui ne comptent pas leur peine, leur investissement, leur courage parfois », soient « récompensés ».

Le 31/03/2017 à 13h31

FO (15,59 %), CFE-CGC (10,67 %) et CFTC (9,49 %) sont les trois autres syndicats représentatifs. Parmi les syndicats dits non-représentatifs, qui ont recueilli moins de 8 % des suffrages, l'UNSA est montée à 5,35 % et Solidaires est resté stable à 3,46 %.

Un syndicat doit avoir recueilli 8 % des suffrages

Pour rappel, être représentatif permet à un syndicat de participer aux négociations et de conclure des accords au niveau national ou interprofessionnel. Et désormais, comme le prévoit la loi Larcher appliquée par étapes depuis 2008, pour être représentatif dans une branche, un syndicat doit y avoir recueilli 8 % des suffrages.

Jusqu'à présent, il suffisait que ce syndicat soit affilié à l'une des cinq organisations représentatives au niveau national, même s'il avait recueilli moins de 8 % dans cette branche.

La CFDT devance la CGT : Martinez, mauvais perdant

La CGT devient le 2^{ème} syndicat de France derrière la CFDT: pour Philippe Martinez, c'est la faute aux entreprises. Pas la sienne.

*Agnès Laurent, le 31/03/2017 à 15h58,
mis à jour à 16h08*

Son syndicat a perdu sa première place dans le privé, mais le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, préfère dénoncer la politique discriminatoire des employeurs plutôt que ses propres lacunes.

Même pas mal! Avant même les résultats officiels, Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, a préféré annoncer lui-même la mauvaise nouvelle. Oui, son syndicat a perdu sa première place dans le privé au profit de la CFDT. Oui, il enregistre un recul important - près de deux points - par rapport à la précédente mesure de représentativité de 2013.

En revanche, pour les explications, Philippe Martinez

a fait sobre: «C'est d'un déficit de présence auprès de l'ensemble du salariat auquel la CGT est confrontée pour prétendre demeurer la première organisation syndicale du secteur privé.»

Derrière cette formule alambiquée, de mauvaises excuses préparées de longue date par le secrétaire général de la CGT. Si son syndicat perd du terrain dans les entreprises, c'est parce qu'il n'a pas de représentant partout et qu'il en a nettement moins que la CFDT, dit-il en substance. Et s'il se retrouve dans cette situation, c'est parce que les entreprises s'arrangent pour qu'il en soit ainsi.

D'importants dégâts

En janvier dernier, Philippe Martinez tenait, devant la presse, des propos très explicites: «Certaines entreprises favorisent l'implantation de la CFDT, elles sont beaucoup plus pudiques à l'implantation de la CGT.»

Oubliant, au passage, que la CFDT a, bien plus que la CGT, déployé des moyens pour créer des équipes syndicales dans les entreprises. Oubliant aussi que la crise des dernières années à la CGT, avec la succession ratée de Bernard Thibault et la démission forcée de Thierry Lepaon, a fait d'importants dégâts.

Déjà, certains s'inquiètent à la CGT de l'analyse partielle faite par leur secrétaire général de l'échec de ce vendredi matin. Faute de traiter les problèmes, craignent-ils, leur syndicat pourrait encore dégringoler.

La CFDT détrône la CGT et devient le premier syndicat de France

*Par Tiphaine Thuillier et Sébastien Pommier, le
31/03/2017 à 11h31, mis à jour à 11h55*

Le verdict est tombé. La CFDT de Laurent Berger vient de détrôner la CGT de Philippe Martinez pour la place de premier syndicat français. La fin d'une ère et le reflet d'un quinquennat marqué par le dialogue social.

C'est une première! Ce vendredi 31 mars, avec 26,37% des suffrages, la CFDT vient de détrôner la CGT (24,85%) en haut du podium syndical*, selon les résultats publiés ce vendredi 31 mars par la direction générale du Travail (DGT) qui mesure tous les quatre ans le poids des syndicats en France.

Depuis les derniers calculs en 2013, la légère avance des cégétistes (27,7%) sur les réformistes (27%) a donc fondu. La CFDT de Laurent Berger, engagé aux côtés du gouvernement dans bien des réformes du quinquennat Hollande, a fini par convaincre dans les entreprises. Et à prendre la première place dans la hiérarchie syndicale.

Malgré l'entente avec François Hollande

Une surprise? Pendant une grande partie du quinquennat, la CFDT s'est assise à la table du gouvernement pour insuffler ses positions. Une posture dite réformatrice qui aurait pu se retourner contre elle, tant la tempête fut forte autour du chef de l'Etat.

Une position assumée. En septembre dernier, le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, se prêtait à l'exercice du bilan du quinquennat Hollande. Sur le plateau d'Europe1/iTélé, il n'a l'a pas «totalement défendu», mais a reconnu que tout «n'a pas été inutile. [...] Pendant ce quinquennat, il y a eu le compte personnel d'activité, on a écouté les organisations syndicales, on a créé le compte personnel de prévention de la pénibilité qui concerne 1,3 million de salariés.»

En 2014, Laurent Berger avait reconnu que les deux premières années de la présidence Hollande avaient été «difficiles» pour les Français. Mais il a soutenu le pacte de responsabilité, tout en appelant à la mobilisation lors des journées de manifestations intersyndicales dans la Fonction publique (mai 2014). Un exercice d'équilibriste qui ne l'a pas pénalisé.

Sur le plan du chômage, le talon d'Achille du quinquennat

nat Hollande, Laurent Berger s'est globalement montré en phase avec la ligne du gouvernement quand celui-ci refusait de commenter les résultats mensuels, préférant l'analyse de la tendance baissière. «Un mois, il augmente de 50 000, le suivant il baisse de 60 000. Ce qui est important, ce n'est pas de commenter les courbes, mais de parler de la situation des chômeurs», expliquait récemment Laurent Berger. Et on ne peut pas dire qu'elle se soit améliorée.

Les salariés n'ont pas tenu rigueur à la CFDT de ses choix. «Le lien avec les prises de positions politiques n'est pas forcément fait par tous les électeurs, explique Dominique Andolfatto, professeur de sciences politiques à l'université de Bourgogne.»

Malgré le soutien à la loi Travail

Certes Laurent Berger n'a pas tout défendu du bilan de François Hollande, il a néanmoins fini, après quelques critiques, par soutenir une réforme très impopulaire: la réforme du code du travail. Décriée dans l'opinion, passée au forceps du 49.3 au Parlement, la loi Travail a de fait disposée d'un soutien de poids, celui du secrétaire général de la CFDT.

En mai dernier, alors que le texte était attaqué de toute part, le leader avait jugé «inacceptable» de renoncer à cette réforme contestée. En effet, c'est grâce à «une profonde réécriture du texte» sur laquelle son syndicat «a pesé», que la loi contient désormais de nouveaux droits pour les salariés... selon la CFDT.

En coulisses cependant, le sujet a fait grincer des dents. Notamment dans la branche métallurgie où une partie du syndicat Symetal appelait justement à manifester contre le texte. Idem à la CFDT Culture. Des cadres (notamment en Lorraine et dans l'Hérault) ont ainsi été contraints de quitter la confédération pour ne pas avoir respecté la ligne officielle du syndicat. La loi El Khomri a fait descendre des gens dans la rue à l'appel notamment de la CGT et de FO, mais cet épisode n'a visiblement pas pesé dans les résultats de la représentativité syndicale. «Il y a eu beaucoup de manifestations, reconnaît Dominique Andolfatto. Mais le mouvement social était finalement minoritaire et les divisions très nombreuses en son sein. La contestation n'est pas toujours suivie d'effet dans les urnes.»

Au final, le soutien de Laurent Berger au texte aura constitué un pari risqué, mais gagné. «Je suis persuadé que

quand tout se mettra en place, l'appréciation négative de cette loi sera loin derrière nous», déclarait-il en septembre dernier.

Malgré un certain désamour syndical

Pour les observateurs avisés, cette première place de la CFDT ne constitue pas vraiment une surprise. Un coup d'oeil à la structure de chaque syndicat permet aussi de comprendre cette évolution avec une CGT plus implantée dans l'industrie et une CFDT plus présente dans les services. «On sent que le paysage syndical est en train de se redessiner: les organisations réformistes progressent significativement sur les deux dernières élections, alors que celles qui se sont inscrites dans l'opposition reculent», expliquait-on dernièrement à la direction de Pôle emploi, l'un des derniers lieux symboliques en date où la CFDT est encore arrivée en tête des élections professionnelles.

En février dernier, lors des résultats des élections dans les TPE, c'était pourtant la CGT qui avait décroché la première place avec 25,12% des voix. La CFDT, elle, n'avait obtenu que 15,49% des suffrages. Mais ce leadership est relatif vu l'échec retentissant de ce scrutin dont le taux de participation n'était que de 7,35%. Ce reflux touche l'ensemble des formations syndicales, peu importe leur orientation politique. «Le taux d'adhérents à des syndicats tourne autour de 10%, pointe Dominique Andolfatto, c'est assez stable depuis les années 90. Mais si on compare par rapport aux années 70, le pourcentage a été divisé par deux ou trois.»

Dernier facteur à prendre en compte, l'écosystème local. «Les salariés peuvent s'éloigner de l'étiquette politique ou syndicale lorsqu'ils votent pour leurs représentants. Ils peuvent donner leur voix en priorité à l' élu qui a le mieux défendu leurs droits lors d'un plan de départ ou qui s'est montré actif en comité d'entreprise. Ce sont souvent des votes de terrain, pragmatiques, sans lien direct avec l'étiquette syndicale.»

** Sur 4 ans, plus de 5,6 millions de salariés du privé se sont exprimés. Dans l'ordre, les cinq premiers syndicats représentatifs sont la CFDT (avec 26,37% des suffrages), la CGT (24,85%), FO (15,59%), la CFE-CGC, 10,67% et la CFTC, 9,49%.*

(les échos .fr) - La CFDT devient le premier syndicat dans le privé

LEÏLA DE COMARMOND Le 31/03 à 11:37 Mis à jour à 17:23

La CGT cède la première place au niveau national dans le secteur privé en raison d'un recul important de son propre score. Elle perd 50.000 voix alors que le nombre d'électeurs a augmenté.

C'est une révolution dans le paysage syndical français. La CFDT devient le premier syndicat au niveau national dans le secteur privé, devant la CGT. Le secrétaire général du plus vieux syndicat français créé en 1895, qui n'avait jusqu'à présent jamais été détrôné, n'a pas voulu laisser à d'autres l'annonce de sa défaite : une petite heure avant la proclamation officielle des résultats, Philippe Martinez a dévoilé l'information à l'AFP.

Une perte de 2 points de la CGT

Parmi les cinq premiers syndicats français, la CFDT obtient 26,37 % des voix, contre 24,85 % à la CGT. Vient ensuite FO enregistre 15,59 % des voix, la CFE-CGC 10,67 % et la CFTC 9,49 %. Lors de la dernière mesure en 2013, CGT et CFDT étaient au coude-à-coude : 26,77% des voix pour l'une, 26% pour l'autre, suivies de FO (15,94%), la CFE-CGC (9,43%) et la CFTC (9,3%). L'UNSA et Solidaires, eux, restent à la porte des négociations. Ils n'ont pas franchi le seuil des 8 % au niveau national interprofessionnel pour être reconnu représentatif.

Une double claque

La CGT sauve l'honneur en restant la première organisation syndicale française, public et privé confondus. Philippe Martinez n'a d'ailleurs pas manqué de le souligner dans la vidéo qu'il a postée peu après l'annonce des résultats.

Mais pour **la centrale**, c'est une double claque. Non seulement parce que l'organisation de Laurent Berger, qui l'a talonnait en 2016, a cette fois-ci une nette avance sur elle. Mais aussi parce que la perte de la première place résulte d'un recul important de son propre score. C'est la seule centrale syndicale à avoir perdu de l'audience. Alors même que le nombre de suffrages exprimés a progressé de près de 200.000, 50.000 voix de moins se sont portées sur elle. Son assise s'est donc effritée.

Celle de **la CFDT** a en revanche progressé, avec une augmentation d'environ 65.000 voix. Mais une fois l'euphorie que devrait susciter dans ses rangs cette victoire, la centrale gagnera à regarder les résultats à tête reposée. Ils sont à l'évidence bons. Il n'y a pas que le symbole évidemment très fort de l'obtention de la première place.

Si la petite **UNSA** reste encore à la porte des grandes négociations car elle ne franchi pas le seuil fixé par la loi à 8 %, elle a gagné autant de voix que la CFDT lors de ces élections, ce qui veut dire qu'elle renforce son implantation dans le privé. L'union syndicale que dirige Luc Béritte a bénéficié bien sûr de l'effet TPE : elle a été la seule centrale à progresser en voix dans ces entreprises. Mais pas seulement. Les résultats montrent qu'elle est portée par une dynamique dans le privé.



«La CGT a vu ses positions s'éroder depuis longtemps»

Alexia Eychenne, le 31/03/2017 à 11h52

La consolidation des résultats des élections d'entreprises, qui servent à mesurer tous les quatre ans la représentativité nationale des confédérations syndicales, vient d'être publiés. Coup de tonnerre: la CGT (24,86%) perd sa première place au profit de la CFDT (26,38%). Lors de la dernière mesure en 2013, CGT et CFDT étaient au coude à coude: 26,77% des voix pour la CGT, 26% pour la CFDT, suivies de FO (15,94%), la CFE-CGC (9,43%) et la CFTC (9,3%).

Dominique Andolfatto, professeur de sciences politiques à l'université de Bourgogne, spécialiste du syndicalisme, revient sur ce qui constitue un événement sur la scène sociale. Il a notamment publié *Syndicats et dialogue social, les modèles occidentaux à l'épreuve* (2016, Ed. Peter Lang) avec Sylvie Contrepois.

Pour la première fois, la CGT n'est plus le premier syndicat de France. C'est une révolution ?

Le symbole est fort compte tenu de son histoire. Plus vieux syndicat de France, la CGT est aussi celui qui conserve la plus forte notoriété. Demandez aux jeunes salariés d'en citer un et c'est la CGT qu'ils nommeront, même s'ils connaissent mal le paysage syndical. Mais ce score n'est pas la conséquence d'événements récents. Il faut le replacer dans une tendance entamée il y a plusieurs décennies. Longtemps hégémonique dans les grandes entreprises comme dans la fonction publique, la CGT a vu ses positions s'éroder. A la SNCF par exemple, elle remportait près de 60% des voix aux élections professionnelles jusqu'aux années 1960. Ce taux est passé sous le seuil de 50% à partir de 1981, de 40% dans les années 2000 et de 35% en 2015. Lors du dernier calcul de la représentativité, en 2013, la CGT avait d'ailleurs déjà perdu sa place de leader si l'on ne tenait compte que des suffrages exprimés dans les entreprises de plus de 50 salariés, avec 26,4% des voix contre 26,7% pour la CFDT.

La CGT a reculé dans plusieurs bastions en 2014 et 2015 : EDF, la SNCF, la RATP, La Poste, etc. Y a-t-il des facteurs communs à ces revers successifs ?

Des mécanismes de fond se dessinent, même si chaque entreprise a sa propre histoire. Les dirigeants de la

CGT attribuent ces reculs à leur ligne inflexible. Dans des entreprises publiques converties à un mode de gestion copié sur le privé, les positions intransigeantes et la défense d'une vision «à l'ancienne» des services publics trouveraient moins d'écho. Les salariés y verraient un refus d'accepter ce que les directions présentent comme la réalité économique, en décalage avec l'air du temps.

Inversement, la CGT se voit reprocher ailleurs de s'être institutionnalisée, bureaucratisée. C'est le cas dans les groupes où elle a géré des gros comités d'entreprise. Ses dérives ont été pointées à la RATP, chez EDF ou chez Air France. A la SNCF, elle est aussi critiquée pour s'être éloignée des luttes et de la base. SUD, jugé plus sincère et cohérent, a pu la concurrencer sur le terrain de la radicalité. Si on lui reproche tout et son contraire, c'est parce que la CGT n'est pas un bloc monolithique. Sa propension à contester ou à négocier varie fortement d'une entreprise à l'autre.

Son secrétaire général, Philippe Martinez, pointe aussi comme explication une moindre implantation syndicale par rapport à la CFDT. Comment l'expliquer ?

Le déclin de l'industrie et des emplois d'ouvriers, au profit des postes intermédiaires ou d'encadrement, défavorise la CGT. Elle reste trop implantée dans le secondaire et ne se déploie pas assez vite dans le tissu des entreprises de services, du commerce. La sociologie de ces secteurs, avec des emplois plus féminisés et des salariés mieux formés, profite à la CFDT ou à des syndicats comme l'UNSA, sans doute mieux préparés aux évolutions du monde du travail.

La CGT a aussi plus de mal à s'adapter à la «PME-isation» de l'économie, qui oblige les organisations syndicales à faire un important travail de terrain pour animer des équipes dans des entreprises de petite taille. La CGT paye peut-être là sa vision très centralisée et jacobine du syndicalisme.

La crise interne consécutive à la démission de Thierry Lepaon en 2015 a-t-elle pesé sur les scrutins ?

On ne peut pas nier qu'elle ait terni l'image de la CGT. Des sondages l'ont montré. Mais il faut faire la part des choses entre les problèmes de gouvernance, les querelles de leaders, et l'évaluation du travail de la CGT là où elle est implantée. Les votants aux élections professionnelles tiennent compte de la cote nationale du syndicat, mais surtout de son bilan local.

Les résultats dépendent aussi du charisme personnel des candidats, de leur capacité à fédérer autour de listes susceptibles de convaincre. Les syndicats historiques doivent savoir moderniser leurs équipes pour s'adapter notamment aux attentes des plus jeunes salariés, beaucoup plus critiques à leur égard que leurs aînés. Peut-être la CGT réussit-elle moins bien que d'autres ce renouvellement de génération.

Le Monde

La CFDT détrône la CGT de la première place

La chute de la CGT, amortie par son bon résultat dans les élections dans les TPE explique la perte de sa première place, un phénomène inédit dans le paysage syndical français.

Michel Noblecourt, le 31/03/2017 à 11h25, mis à jour le 31/03/2017 à 11h28

Dans le paysage syndical c'est un séisme : la CFDT devient la première organisation syndicale, détrônant la CGT. Le Haut conseil du dialogue social a rendu public, vendredi 31 mars, la mesure de la représentativité syndicale. Etablie désormais tous les quatre ans, elle désigne les confédérations représentatives au niveau national interprofessionnel.

Depuis la loi de 2008, le principal critère est l'audience électorale, calculée à partir d'une agrégation des résultats des élections professionnelles dans les entreprises d'au moins 11 salariés – qui ont eu lieu entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 –, des scrutins dans les très petites entreprises (TPE) et dans les chambres d'agriculture. Sont représentatifs au plan national les syndicats qui ont obtenu au moins 8 % des suffrages exprimés, la même règle s'appliquant dans les branches. Dans les entreprises, la barre est à 10 %. Les élections prud'homales ayant été supprimées en 2014, les membres salariés des conseils de prud'hommes sont désignés en fonction de la mesure de représentativité.

C'est la chute de la CGT, amortie par son bon résultat dans les élections dans les TPE – où elle est arrivée en tête avec 25,12 % des suffrages mais dans un scrutin où l'abstention s'est élevée à 92,65 % – qui explique la perte de sa première place. La centrale obtient 24,85 % (contre 26,77 % en 2013, soit - 1,92 point), derrière la CFDT 26,37 % (26 %, + 0,37), et devant FO 15,59 % (15,94 %, - 0,35), la CFE-CGC 10,67 % (9,43 %, + 1,24

point), la CFTC 9,49 % (9,30 %, + 0,19), l'UNSA 5,35 % (4,26 %, + 1,09) et Solidaires 3,46 % (3,47 %, - 0,01). Sur un total de 5 243 128 suffrages exprimés, soit une participation de 42,76 %, la CFDT obtient 1 342 670 voix et la CGT 1 302 775.

Recomposition du paysage syndical

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, où la participation a été de 62,63 %, la CFDT gagne en quatre ans 103 000 voix et la CGT en perd 2103. Globalement, ce sont la CFE-CGC et l'UNSA qui progressent le plus. En « poids relatif » – soit un calcul de l'audience sur le seul périmètre des organisations ayant obtenu plus de 8 % –, mesure qui sera retenue dans l'arrêté de représentativité du ministère du travail, les scores sont les suivants : 30,32 % pour la CFDT, 28,57 % pour la CGT, 17,93 % pour FO, 12,27 % pour la CFE-CGC et 10,91 % pour la CFTC.

Ce nouveau cycle de quatre ans marque la fin de la période transitoire prévue par la loi de 2008. La règle qui permettait jusqu'alors aux syndicats affiliés à une confédération représentative d'être présumés représentatifs dans toutes les branches ne s'applique plus. Pour être représentative dans une branche, une organisation devra désormais avoir recueilli 8 % des suffrages. La CFTC pourrait ainsi perdre sa représentativité dans plusieurs branches.

La mesure de représentativité de 2017 va accélérer la recomposition du paysage syndical. Le bloc dit réformiste (CFDT, CFTC, UNSA) représente désormais 41,21 % des suffrages face au bloc dit contestataire (CGT et FO) qui pèse 40,44 %. La loi El Khomri prévoit que pour être valide un accord sur la durée du travail doit être majoritaire et donc signé par un ou plusieurs syndicats ayant recueilli plus de 50 % des suffrages. Pour les autres thèmes de négociation, un accord est valide s'il est paraphé par un ou des syndicats ayant obtenu au moins 30 % des suffrages.

Depuis l'élection de son nouveau président, François Hommeril, en juin 2016, la CFE-CGC refuse d'être rangée dans un des deux blocs. Avec son score de 10,67 %, elle sera donc en position d'arbitre au plan national et pourra faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Syndicats : percée «historique» de la CFDT dans le privé, la CGT détrônée

La CFDT est devenue la première organisation syndicale au niveau national chez les salariés du privé, détrônant ainsi la CGT, un résultat «historique» selon Laurent Berger, le secrétaire général cédétiste.

Le 31/03/2017 à 12h47

Après son revers subi au référendum d'entreprise organisé chez RTE, la CFDT peut se consoler : elle est officiellement devenue le premier syndicat de France auprès des salariés du privé, détrônant la CGT, d'après le dernier rapport du Haut conseil du dialogue social. La CFDT représente désormais 26,38% des salariés du privé, contre 24,86% pour la CGT.

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, a salué vendredi sur Twitter le résultat de son syndicat. «C'est historique ! Mes premières pensées sont pour les mili-

tants, cette victoire est la leur», s'est-il félicité dans un tweet.

«On l'avait déjà plus ou moins prévu», a réagi de son côté Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, tout en reconnaissant être déçu. «Ça ne fait jamais plaisir d'être deuxième», a poursuivi le numéro un de la plus ancienne organisation syndicale du pays. «C'est un résultat qui montre que ce qu'on craignait, c'est-à-dire qu'on a un déficit d'implantation, se confirme». Selon lui, la CFDT aurait un potentiel de 500 000 électeurs de plus que la CGT.

«Il y a besoin qu'on ait une CGT mieux implantée, de combler ce handicap que nous avons», a-t-il ajouté, tout en rappelant que son syndicat avait «subi des revers dans de grandes entreprises» ces dernières années.

Philippe Martinez n'a néanmoins pas manqué de rappeler que son syndicat demeurerait la première organisation dans les TPE (moins de 11 salariés) et dans le secteur public. «Quand on prend le public et le privé, la CGT reste la première organisation syndicale», a-t-il dit.



La CGT perd sa première place: une «érosion inscrite dans la durée»

Propos recueillis par Juliette Collen, le 31/03/2017, mise à jour 31/03/2017 à 18h00

Pour Jean-François Amadiou, professeur en sciences sociales à Paris I, la perte de leadership de la CGT aux élections dans le privé s'inscrit dans une «tendance à l'érosion» de la centrale depuis plusieurs années, mais qui n'est pas forcément liée à son positionnement «contestataire».

La CFDT qui double la CGT, c'est un séisme ?

«Ce résultat n'est pas si surprenant, il ne change pas la pente qu'on observait depuis des années, avec une érosion de la CGT inscrite dans la durée. Il aurait pu y avoir un sursaut au printemps dernier avec le mouvement contre la loi travail, et à la faveur des dernières élections dans les TPE où la CGT s'en est pas mal sortie. Mais finalement rien n'a inversé une tendance au déclin, même dans le public (où la CGT reste numéro un). Ce déclin a été très marqué jusqu'au début des années 1990, s'est stabilisé jusqu'en 2005-2006, avant de reprendre.

Ce qui est intéressant n'est pas tant cet affaiblissement que les progrès conjugués de la CFDT, de l'UNSA et de la CFE-CGC, le pôle dit réformiste».

Faut-il y voir la sanction d'une ligne contestataire ?

«Il est difficile de lier ces résultats à une question de ligne, de dire que ce serait le positionnement contestataire qui générerait le déclin parce que quand on regarde l'opinion, ça n'est pas le cas. Je suis toujours frappé par ce décalage entre l'opinion publique et le vote : les organisations +réformistes+ progressent, la CGT - et FO - baissent, et en parallèle, les sondages sur les récents conflits du travail, les grèves, les manifestations, montrent une attitude très contestataire des Français et des salariés vis-à-vis des réformes, même sans se mobiliser directement. Et bizarrement, cette attitude ne se traduit pas dans les élections professionnelles.

L'affaiblissement de la CGT est davantage dû aux évolutions des caractéristiques de la main d'oeuvre, ainsi que des qualifications, comme l'atteste la progression de la CFE-CGC (la centrale des cadres). L'image de la CGT également est en cause, avec un certain vieillissement de ses militants. Elle paie peut-être aussi le fait d'avoir appelé à voter François Hollande en 2012, ce qui était finalement un peu baroque... et, syndicalement, difficile à porter».

Que montre la progression des +réformistes+ ?

«Lors de la dernière mesure en 2013, les réformistes étaient tout juste majoritaires. Cette année, leur renforcement est net et c'est une bonne nouvelle pour le dialogue social qui est menacé dans le contexte politique actuel: après le compromis sur l'assurance chômage, ça montre la capacité à trouver des signataires d'accords, et apporte un démenti à ceux qui veulent se dispenser des partenaires sociaux.

Mais dans la fonction publique, les réformistes ne sont pas majoritaires et la CGT reste puissante: le rapport de forces n'est pas de même nature. Or les dossiers chauds dans les prochains mois risquent d'être dans la fonction publique».



«Historique»: la CFDT devient le premier syndicat dans le privé

Bertille OSSEY-WOISARD, le 31/032017

La CFDT est devenue la première organisation syndicale au niveau national chez les salariés du privé, détrônant ainsi la CGT, un résultat «historique» selon Laurent Berger, secrétaire général du nouveau leader.

La CFDT a recueilli 26,37% des suffrages et la CGT 24,85%, a annoncé vendredi la Direction générale du travail dans un communiqué. Lors de la précédente mesure d'audience, en 2013, la CGT était à 26,77% et la CFDT à 26%.

En poids «relatif», mesuré parmi les seuls syndicats représentatifs, la CFDT a recueilli plus de 30% (30,32%), ce qui lui permet désormais de signer un accord seule. La CGT, elle, est à 28,57%. C'est ce poids relatif qui est valable lors des accords interprofessionnels, comme celui sur la formation en 2014 ou sur la sécurisation de l'emploi en 2013.

«Je suis heureux», a confié M. Berger à l'AFP, «content» que les «militants dans les entreprises, qui ne comptent pas leur peine, leur investissement, leur courage parfois», soient «récompensés». Toutefois, «la CFDT n'a pas vocation à jouer l'arrogance et considérer qu'elle peut faire sans d'autres», a-t-il relativisé.

Plus tôt, Philippe Martinez, numéro un de la CGT, avait annoncé lui-même à l'AFP le recul de son organisation à la deuxième place chez les salariés du privé.

«C'est un résultat qui montre que ce qu'on craignait - c'est-à-dire qu'on a un déficit d'implantation - se confirme», a-t-il analysé, expliquant que la CFDT avait un potentiel de 500 000 électeurs de plus que la CGT.

Et si la CGT a conservé son leadership dans les TPE et le secteur public, elle a perdu du terrain dans plusieurs de ses bastions entre 2014 et 2016 (SNCF, Orange...). Mais, a tenu à préciser M. Martinez, «quand on prend le public et le privé, la CGT reste la première organisation syndicale» en France. Les deux secteurs confondus, la CGT obtient ainsi 24,3% des suffrages, devant la CFDT (24,0%) et FO (16,6%), selon un calcul de l'AFP.

- «Pas une révolution» -

Avec plus de 8% de suffrages, FO, CFE-CGC et CFTC sont les trois autres syndicats représentatifs. FO a obtenu 15,59% (15,94% en 2013), la CFE-CGC 10,67% (9,43%) et la CFTC 9,49% (9,30%).

Être représentatif permet à un syndicat de participer aux négociations et de conclure des accords au niveau national ou interprofessionnel.

«La CGT descend, FO est aussi un peu en recul. Cela veut dire, tout simplement, que la confiance se porte vers les syndicats qui négocient», a réagi Philippe Louis, président de la CFTC.

Mais pour Jean-Claude Mailly, numéro un de FO, «ça n'est pas une révolution en tant que telle. Ça ne bouleverse pas le paysage syndical et ça ne change pas le comportement de FO».

Qui occupe la place de numéro un, «pour moi, ça ne change rien (...) Ce qui va être important dans les mois, années à venir, c'est la capacité qu'ont les syndicats à être ensemble de manière quasi unanime», a relevé François Hommeril, président de la CFE-CGC.

Parmi les syndicats dits non-représentatifs, qui ont recueilli moins de 8% des suffrages, l'UNSA est montée à 5,35% (4,26% en 2013) et Solidaires est resté stable à 3,46% (3,47%).

Au-delà du classement national, la mesure de vendredi marque également un changement important au niveau des branches, prévu dans le cadre de la loi Larcher, appliquée par étapes depuis 2008.

Désormais, pour être représentatif dans une branche, un syndicat doit y avoir recueilli 8% des suffrages. Jusqu'à présent, il suffisait que ce syndicat soit affilié à l'une des cinq organisations représentatives au niveau national, même s'il avait recueilli moins de 8% dans cette branche.

«C'est un vrai changement démocratique», se réjouit Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA. «La CGT, FO ou la CFTC ne pourront plus négocier dans des branches où elles auront moins de 8%».

La loi de 2008 a rendu les syndicats tributaires de leur audience et mis fin à la présomption «irréfragable» de représentativité dont bénéficiaient par décret de 1966 les cinq confédérations (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC), qui ont finalement été reconduites dès 2013.

Plus de 5,66 millions de salariés du privé se sont exprimés, soit un taux de participation de 42,76%, alors que le taux de syndiqués dans le privé était de 8,7% en 2013.



La CFDT détrône la CGT : «pas une révolution» pour Maily (FO)

Le 31/03/2017

Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Maily, a estimé vendredi que la victoire de la CFDT aux élections dans le privé, devant la CGT, n'était «pas une révolution» et qu'elle ne «changeait pas le comportement» de FO, qui reste numéro trois.

«Ca n'est pas une révolution en tant que telle. Ca ne bouleverse pas le paysage syndical et ça ne change pas le comportement de FO», a déclaré M. Maily à l'AFP.

La CFDT est devenue vendredi la première organisation syndicale chez les salariés du privé, détrônant la CGT, tandis que FO, CFE-CGC et CFTC conservent leurs troisième, quatrième et cinquième places respectives.

Force ouvrière a obtenu 15,59% des voix, contre 15,94% lors de l'audience précédente en 2013. «C'est une stabilisation, je trouve cela encourageant d'autant qu'on a progressé en voix», a réagi M. Maily.

«Notre troisième place est consolidée. FO a toujours prôné une liberté de comportement, qui est le réformisme militant», a-t-il expliqué, ajoutant: «un syndicat qui ne signe jamais, c'est pas normal, un syndicat qui signe tout, c'est pas normal non plus».

Les résultats des élections ne sont «pas liés à la loi travail, puisque c'est un cycle électoral de quatre ans», a-t-il également commenté.



Louis (CFTC): «la confiance se porte vers les syndicats qui négocient»

Le 31/03/2017

Les résultats des élections professionnelles, qui ont vu la CFDT devenir le premier syndicat du privé, détrônant la CGT, montrent que «la confiance se porte vers les syndicats qui négocient», a estimé Philippe Louis, président d'une CFTC qui a conforté sa représentativité.

Le syndicat chrétien reste le cinquième syndicat au niveau national interprofessionnel, confortant sa représentativité avec 9,49% des suffrages (+0,19 point par rapport à 2013).

«C'est une satisfaction», a déclaré M. Louis à l'AFP. «Cela nous renforce dans notre conviction que, par la discussion, on fera plus avancer les choses en faveur des salariés qu'en ayant une attitude de maintien d'avantages acquis qui ne sont plus toujours des avantages concrets», a-t-il poursuivi.

«La CGT descend, FO est aussi un peu en recul. Cela veut dire, tout simplement, que la confiance se porte vers les syndicats qui négocient», a ajouté le leader syndical.

Philippe Louis attribue les résultats en hausse de la CFDT, de la CFE-CGC et de la CFTC à leur implication dans «toutes les négociations au niveau interprofessionnel» qui se sont tenues depuis 2013 et qui ont apporté «pas mal de choses concrètes pour les salariés». «Ils ont trouvé des organisations syndicales qui étaient prêtes à discuter, à avancer, à faire des compromis», a-t-il conclu.



La CFDT devient première organisation syndicale (chiffres officiels)

Le 31/03/2017

La CFDT est devenue la première organisation syndicale chez les salariés du privé, détrônant la CGT, tandis que FO, CFE-CGC et CFTC conservent leurs troisième, quatrième et cinquième places respectives, selon les chiffres communiqués vendredi par la direction générale du travail (DGT).

La CFDT a recueilli 26,37% des suffrages, la CGT 24,85%, FO 15,59%, la CFE-CGC 10,67% et la CFTC 9,49%.

Lors de l'audience précédente, en 2013, la CGT et la

CFDT étaient au coude à coude: 26,77% des voix pour la CGT, 26% pour la CFDT, suivies de FO (15,94%), la CFE-CGC (9,43%) et la CFTC (9,3%).

Parmi les syndicats dits non-représentatifs, qui ont recueilli moins de 8% des suffrages, l'UNSA est montée à 5,35% (4,26% en 2013) et Solidaires est restée stable à 3,46% (3,47%).

En poids «relatifs», qui prend en compte le seul périmètre des syndicats représentatifs (ayant obtenu plus de 8%), la CFDT a recueilli 30,32%, la CGT 28,57%, FO 17,93%, la CFE-CGC 12,27% et la CFTC 10,91%.

C'est ce poids relatif qui est valable lors des accords interprofessionnels, comme celui portant sur la formation professionnelle signé en 2014 ou celui sur la sécurisation de l'emploi en 2013.

Plus de 5,66 millions de salariés du privé se sont exprimés, soit un taux de participation de 42,76%. C'est 195.518 salariés de plus que lors de la précédente mesure de l'audience syndicale.



«Historique»: la CFDT devient la premier syndicat, devant la CGT

Bertille OSSEY-WOISARD, le 31/03/2017

La CFDT est devenue la première organisation syndicale au niveau national chez les salariés du privé, détrônant ainsi la CGT, un résultat «historique» selon Laurent Berger, secrétaire général du nouveau leader.

«La CFDT devient le 1er syndicat dans le privé ! C'est historique ! Mes premières pensées sont pour les militants, cette victoire est la leur», s'est réjoui vendredi M. Berger sur Twitter.

Un peu plus tôt, Philippe Martinez, numéro un de la CGT, avait annoncé lui-même à l'AFP le recul de son organisation à la deuxième place.

«On l'avait déjà plus ou moins prévu», a-t-il dit, reconnaissant être déçu. «Ca ne fait jamais plaisir d'être deuxième», a dit le numéro un de la plus ancienne organisation syndicale du pays.

«C'est un résultat qui montre que ce qu'on craignait, c'est-à-dire qu'on a un déficit d'implantation, se confirme», a encore analysé M. Martinez. Il a ainsi expliqué que la CFDT avait un potentiel de 500 000 électeurs de plus que la CGT.

Et si la CGT a conservé son leadership dans les TPE, pour lesquelles les résultats ont été publiés en février, elle a perdu du terrain dans plusieurs de ses bastions entre 2014 et 2016 (fonction publique, SNCF, Orange...).

La CFDT a recueilli 26,37% des suffrages, la CGT 24,85%, FO 15,59%, la CFE-CGC 10,67% et la CFTC 9,49%, a annoncé la Direction générale du travail dans un communiqué.

Lors de l'audience précédente, en 2013, la CGT et la CFDT étaient au coude à coude: 26,77% des voix pour la CGT, 26% pour la CFDT, suivies de FO (15,94%), la CFE-CGC (9,43%) et la CFTC (9,3%).

Les résultats communiqués vendredi sont une agrégation de plusieurs suffrages, décidée dans le cadre de la loi Larcher de 2008 sur la représentativité syn-

dicale: votes recueillis entre janvier 2013 et décembre 2016 dans les entreprises de plus de 11 salariés; votes recueillis dans les sociétés de moins de 11 salariés (TPE) entre décembre 2016 et janvier 2017; votes des chambres départementales d'agriculture qui ont eu lieu en janvier 2013 pour les salariés de la production agricole.

Au total, 5,6 millions de personnes ont voté, soit 195.518 salariés du privé de plus qu'en 2013.

«Un vrai changement démocratique»

La CFTC et la CFE-CGC, dont les audiences restent relativement proches du seuil de 8%, ont toutefois toutes les deux progressé.

Outre la barre des 8% pour être représentatif au niveau national, un syndicat doit l'être dans des branches de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, mais aussi remplir plusieurs critères de représentativité (ancienneté minimale de deux ans, indépendance, respect des valeurs républicaines, transparence financière...).

Etre représentatif permet à un syndicat de participer aux négociations et de conclure des accords au niveau national ou interprofessionnel.

Au-delà du classement national, la mesure de vendredi marque également un changement important au niveau des branches, prévu dans le cadre de la loi Larcher, appliquée par étapes depuis 2008.

Désormais, pour être représentatif dans une branche, un syndicat doit y avoir recueilli 8% des suffrages. Jusqu'à présent, pour être représentatif, il suffisait que ce syndicat soit affilié à l'une des cinq organisations représentatives au niveau national, même s'il avait recueilli moins de 8% dans cette branche.

«C'est un vrai changement démocratique», se réjouit Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA. «La CGT, FO ou la CFTC ne pourront plus négocier dans des branches où elles auront moins de 8%», ajoute-t-il.

La loi de 2008 a rendu les syndicats tributaires de leur audience et mis fin à la présomption «irréfragable» de représentativité dont bénéficiaient par décret de 1966 jusqu'à présent les cinq confédérations (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC), qui ont finalement été reconduites dès 2013.

Dans les entreprises, cette loi est valide depuis 2009, où la représentativité est fixée à 10%.



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME



Revue de presse
